

23^{ème} réunion des Parties contractantes à la Convention
sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée
et à ses Protocoles

Portorož, Slovénie, 5 - 8 décembre 2023

Point 3 de l'ordre du jour : Décisions thématiques

Point 5 de l'ordre du jour : Session ministérielle

Rapport de la 20^{ème} réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (Marseille, France, 14-16 juin 2023)

Pour des raisons environnementales et d'économie, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs copies aux réunions et de ne pas demander de copies supplémentaires.



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.560/6

UN 
environnement
programme



**Mediterranean
Action Plan**
Barcelona
Convention

3 juillet 2023
Original : anglais

20^e réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

Marseille, 14-16 juin 2023

Rapport de la 20^e réunion de la CMDD

Pour des raisons environnementales et d'économie, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs copies aux réunions et de ne pas demander de copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2023

Table des matières

	Pages
Rapport	1-14
Annexes	15-57
Annexe I Liste des participants	
Annexe II Ordre du jour de la 20 ^e réunion de la CMDD	
Annexe III Allocution de bienvenue et remarques/déclarations liminaires	
Annexe IV Conclusions et recommandations	

Introduction

1. À l'invitation du Gouvernement de la République française et conformément au Règlement intérieur de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et après consultation des membres du Comité de pilotage de la CMDD, la 20^e réunion de la CMDD s'est déroulée à Marseille, en France, du 14 au 16 juin 2023.
2. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la séance

3. La réunion a été ouverte par M. Mitja Bricelj, Président de la 19^e CMDD, M^{me} Tatjana Hema, Coordinatrice du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone (les déclarations complètes figurent à l'annexe III), et les représentants de haut niveau suivants du pays hôte (France) :
 - M^{me} Anne Claudius-Petit, Présidente de la Commission pour la transition énergétique, la stratégie déchets, la qualité de l'air, représentant M. Renaud Muselier, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président délégué des Régions de France ;
 - M^{me} Samia Ghali, adjointe au maire de Marseille représentant M. Benoît Payan, maire de Marseille ;
 - S.E. M. le Ministre Hervé Berville, Secrétaire d'État à la Mer auprès du Premier ministre français (la déclaration complète figure à l'annexe III).

Point 2 de l'ordre du jour : Questions d'organisation

- a) Élection du Comité de pilotage*
- b) Adoption de l'ordre du jour provisoire*
- c) Organisation des travaux*

4. Lors de sa 20^e réunion, la CMDD a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat, qui figure dans le document UNEP/MED WG.560/1 et dont la version annotée est reprise dans le document UNEP/MED WG.560/2. Deux modifications ont été apportées au calendrier pendant la réunion pour tenir compte de la disponibilité d'orateurs de haut niveau. L'ordre du jour actualisé de la réunion figure à l'annexe III du présent rapport.
5. Lors de sa 20^e réunion, conformément aux documents constitutifs de la CMDD et à l'article 17 du règlement intérieur, la CMDD a élu son Comité de pilotage comme suit :
 - Présidente : M^{me} Anne-France Didier, France
 - Vice-présidente : M^{me} Asli Topalak, Turquie, (à titre ex officio, en qualité de représentante de la présidence des Parties contractantes)
 - Vice-président : M. Mohammed Maktit, Maroc
 - Vice-président : M. Lotfi Ben Said, Tunisie
 - Vice-président : M. Najib Saab, Forum arabe pour l'environnement et le développement (AFED)

- Vice-président : M. Almotaz Abadi, Secrétariat de l'UpM
- Rapporteur : M. Josep Canals Molina, MedCities
-

Point 3 de l'ordre du jour : rapport de la Coordonnatrice sur les activités de développement durable pour la période juin 2021-mai 2023

6. La Coordonnatrice a présenté le rapport d'activité, qui figure dans le document UNEP/MED WG.560/3, et a reconnu les efforts et contributions de tous les membres de la CMDD, en mettant l'accent sur les activités découlant des décisions adoptées à la 22^e réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (CdP 22) (Antalya, décembre 2021), qui ont été incluses dans le Programme de travail et budget du PAM/PNUE pour 2021-2023, ainsi que sur les événements mondiaux à venir, qui constituent une occasion de promouvoir les travaux du PAM/PNUE et de la CMDD.

7. Plusieurs représentants des Parties contractantes et membres de la CMDD ont remercié le Secrétariat pour la vue d'ensemble fournie, reconnaissant que des progrès importants ont été réalisés depuis la dernière réunion de la CMDD. Ils ont souligné qu'il convient de renforcer le rôle du Programme pour les mers régionales, d'améliorer la visibilité et les partenariats en Méditerranée et au-delà ainsi que de renforcer la sensibilisation et le partage d'informations pour accroître la visibilité des travaux du PNUE/PAM aux niveaux mondial et régional en participant à tous les événements mondiaux et régionaux pertinents ; les intervenants ont insisté sur le fait que le PNUE/PAM doit assister en personne à ces événements en y envoyant une délégation adéquate. Ils ont également plaidé pour une action collective en vue d'une région méditerranéenne prospère d'ici à 2050, où personne n'est laissé de côté. Plusieurs participants ont mis en exergue les besoins de collaboration sous-régionale en citant à titre d'exemple la stratégie du Danube et la stratégie alpine, qu'ils considèrent comme de bonnes occasions de faire preuve d'une plus grande efficacité au cours de la période à venir en travaillant ensemble et en réduisant au minimum les répercussions négatives des changements climatiques, la stratégie alpine abordant les questions de la biodiversité, de la résilience aux changements climatiques et du Nexus eau-alimentation-énergie-changements climatiques-sécurité. Il est par conséquent nécessaire de trouver un moyen d'inviter d'autres régions voisines à se joindre à nos efforts, et d'être proactifs en appliquant à la fois des approches ascendantes et descendantes.

8. Les membres de la CMDD et les représentants des organisations partenaires ont fourni des informations sur les travaux entrepris depuis la 19^e réunion de la CMDD.

9. Le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UpM) a confirmé son engagement en faveur d'un partenariat solide avec le PNUE/PAM afin de garantir un plus grand nombre de synergies. En ce qui concerne le Partenariat bleu pour la Méditerranée, il a indiqué qu'il convenait de procéder étape par étape tout en établissant des synergies. L'UpM travaille avec la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) en vue d'obtenir des fonds auprès des donateurs et par l'intermédiaire de contributions issues de la coopération au développement et de fonds d'investissement, etc., ainsi que de mobiliser les pays bénéficiaires sur un pied d'égalité et de garantir la conformité avec la déclaration ministérielle de l'UpM sur l'économie bleue durable et la feuille de route pour sa mise en œuvre. Le Secrétariat de l'UpM a également confirmé que l'UpM continuera à coordonner la Facilité financière

d'investissement local (PLIFF) du Plan d'action pour la Méditerranée exemplaire (PAMEx) et l'initiative BlueMed et à établir des liens entre elles et avec des mécanismes comme le groupe de travail sur l'économie bleue, en œuvrant avec les pays bénéficiaires et les donateurs à la mise en place de projets fructueux.

10. L'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) a indiqué que la région méditerranéenne était fortement touchée par les répercussions croissantes et irréversibles des changements climatiques et de la perte de biodiversité, ce qui signifie qu'il est urgent de mettre au point de nouveaux modèles économiques en matière de développement durable en tenant compte des conclusions de la COP 28 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la CdP 23 de la Convention de Barcelone. Des travaux sont menés conjointement avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la présidence de la COP28 pour renforcer la dimension parlementaire de la COP et aborder les liens entre les changements climatiques et le commerce international. Lors de la MEDCOP à Tanger, le PAM abordera le rôle des gouvernements locaux dans la résilience climatique et le développement durable, en promouvant les modèles de l'économie circulaire fondés sur une transition énergétique soigneusement planifiée et des sources d'énergie vertes pour réduire la dépendance aux combustibles fossiles et favoriser la sécurité énergétique. L'APM a également programmé le 2^e Forum économique de l'APM pour la région euro-méditerranéenne et du Golfe, qui se tiendra les 14 et 15 décembre 2023 à Marrakech et sera axé sur la transition énergétique, les ressources renouvelables et la mobilisation du secteur privé en vue de concevoir des modèles de développement durable innovants. L'APM lancera la première Conférence parlementaire permanente sur les énergies renouvelables en appliquant une approche multipartite et s'engagera dans l'amélioration de la qualité de l'air en mettant en œuvre la décision relative à la zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre et de particules de la mer Méditerranée (ECA SOx Med) ; elle soutiendra également les travaux relatifs à la désignation d'une zone de contrôle des émissions d'oxydes d'azote (ECA NOx Med) prévus au titre du programme de travail 2022-2023 de la Convention de Barcelone.

11. La Slovénie a salué les progrès accomplis dans la coopération méditerranéenne avec la mer Noire tout en soulignant que la CMDD est le seul organe de premier plan au monde où une multitude d'acteurs se réunissent pour débattre du développement durable au niveau régional.

12. L'Eco-union a souligné qu'il importait de procéder à un examen critique des réussites, des obstacles et des objectifs non atteints du programme de travail du PAM et de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable afin de définir une vision plus ambitieuse et plus pragmatique, en mettant l'accent sur le rôle des acteurs non étatiques (gouvernements locaux et infranationaux, ONG, etc.) pour accélérer la prise de décision, au regard du rôle essentiel qu'ils ont joué dans l'adoption de la décision relative à l'ECA SOx Med, qui pourrait être reproduite en vue d'une décision analogue sur l'ECA NOx Med. Le représentant de l'Eco-union a ajouté que la CMDD doit intensifier ses mesures au rythme des pressions et des répercussions pour relever les défis à venir dont fait état la recherche (sécheresse, perte de biodiversité, inondations, incendies), lesquels ont une incidence croissante sur l'économie et les populations locales qui dépendent fortement des services rendus par les écosystèmes. L'Eco-union a invité les participants à assister à l'événement parallèle qu'elle a contribué à organiser sur le thème du tourisme durable et des efforts visant tout particulièrement à prévenir et à réduire ses effets sur l'environnement, en vue d'imprimer un véritable élan à l'économie bleue en Méditerranée grâce à la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes dans tous les secteurs. Le représentant de l'Eco-union a rappelé l'importance des exercices de prospective (MedECC, rapport RED, etc.), y compris une initiative phare sur le tourisme bleu durable.

13. Le Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée (GWP-Med) a félicité la France d'avoir pris en charge la présidence de la CMDD tout en indiquant que les membres de la CMDD plaçaient de grands espoirs et de grandes attentes en elle, le programme des années à venir s'annonçant particulièrement riche. L'existence de la CMDD a favorisé la cohésion et la coordination systématique entre les organes et avec les autres membres, ainsi que la participation active de plusieurs partenaires internationaux et régionaux. Le GWP-Med a renouvelé son engagement à poursuivre la collaboration et à mobiliser davantage les responsables politiques à l'appui de mesures concrètes.

14. Le réseau MedCities a félicité le Secrétariat pour les progrès accomplis, soulignant le rôle important que jouent les autorités et la diplomatie locales, en particulier en période de troubles et de crises. Le représentant de l'initiative a ajouté que, lorsqu'ils se réunissent, les maires ne se focalisent pas sur les drapeaux ou les frontières, mais sur les problèmes et solutions communs. Par conséquent, il convient de renforcer la confiance dans les autorités locales, car leur rôle dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD) n'a pas été suffisamment souligné alors que 60 % des ODD reposent sur elles. Il est dès lors important que les autorités locales soient considérées comme faisant partie de la solution, intervenant en qualité d'alliées et de partenaires actifs et essentiels dans les processus de prise de décision.

15. Le Centre international de droit comparé de l'environnement (CIDCE) a souligné qu'il convient de renforcer les efforts de plaidoyer et de discuter de la manière d'approfondir et d'alimenter les indicateurs juridiques. Il a ajouté que peu de progrès ont été accomplis depuis la CdP 22 et que la deuxième session du comité intergouvernemental de négociation (INC-2) chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans le milieu marin, ne s'appuie pas sur le Protocole « tellurique » de la Convention de Barcelone. Le CIDCE a souligné que la mise en œuvre de l'instrument régional devrait être plus rapide que celle de l'accord mondial, ajoutant qu'il est toujours nécessaire de l'inclure dans les conventions régionales.

16. Le Forum arabe pour l'environnement et le développement (AFED) s'est présenté comme un Forum arabe pour l'environnement et le développement réunissant 22 pays arabes et des membres de la société civile, du secteur privé et des organes gouvernementaux, et comme la seule plateforme où les représentants des gouvernements sont des observateurs. Il a félicité le PNUE/PAM pour la clarté de l'aperçu fourni dans le rapport d'activité, soulignant la nécessité de traduire les décisions et la communication en lois, en propositions robustes et en initiatives efficaces. L'AFED a cité à titre d'exemple la question des migrations et des demandeurs d'asile, qui devrait gagner en importance compte tenu de l'incidence croissante des changements climatiques dans la région, et le besoin urgent de définir un cadre pour aborder cette question, outre la nécessité de veiller à ce que l'aide internationale soit subordonnée et liée aux réformes. L'AFED a également mentionné les répercussions des pandémies et des conflits sur le développement durable dans la région, indiquant que son rapport annuel, publié la semaine précédente, portait sur « *L'incidence des épidémies et des guerres sur la région méditerranéenne* ».

17. Le MedPAN a rappelé qu'en sa qualité de réseau de gestionnaires d'aires marines protégées (AMP) en Méditerranée, il s'efforce de faire progresser l'étendue des AMP, qui ne représentent que 8,3 % du territoire de la région alors qu'un objectif de 30 % a été fixé dans les législations européennes, régionales et internationales. Cette année, l'atelier du MedPAN portera sur le tourisme durable, témoignant du souci commun d'approfondir le débat sur le tourisme bleu et sur la manière de

rendre ce secteur plus durable, et qualifiant la Méditerranée de triple point chaud des changements climatiques, de l'écologie et du tourisme.

18. La représentante de la Commission européenne (CE) a également salué les efforts déployés par la France et le Secrétariat pour organiser la réunion et a rappelé l'existence d'un certain nombre de nouveaux cadres et politiques de l'Union européenne (UE) se rapportant à l'économie bleue dans le cadre du pacte vert pour l'Europe ainsi que l'adoption par la CE, en mai 2021, de plusieurs politiques et communications importantes sur l'économie bleue durable, qui constituent le volet consacré au milieu marin du pacte vert pour l'Europe, soulignant également le rôle de la planification de l'espace maritime. La représentante a ajouté qu'en février 2023, la CE a adopté un ensemble de mesures comprenant un plan d'action sur la protection et la restauration d'écosystèmes résilients pour soutenir le secteur de la pêche, y compris une initiative sur la transition énergétique qui aborde également le Nexus alimentation-énergie-biodiversité. Elle a également indiqué que le plan Repower, adopté par l'UE en mai 2022 dans le contexte de la guerre pour faire face à la crise énergétique, aboutira à une transition énergétique équitable et propre.

19. La Grèce a fourni des informations sur les négociations de l'INC-2 et a indiqué que l'événement parallèle organisé par le PAMEx à Paris a permis de présenter à un public mondial plus vaste la position politique du PAMEx et l'expérience unique et de longue date du système PNUE/PAM, la Méditerranée étant la première région au monde où des mesures juridiquement contraignantes de lutte contre les déchets marins et la pollution plastique ont été mises en œuvre. Les participants ont également appelé à poursuivre les travaux actuels et à souligner le rôle de pionnier des pays méditerranéens, qui ont adopté un cadre normatif commun en 2013 sous la forme d'un plan d'action régional sur les déchets marins, actualisé en 2021, et d'un plan d'action régional sur la consommation et la production durables (CPD) promouvant l'approche de l'économie circulaire. Étant donné que les cadres méditerranéens comportent déjà un ensemble de mesures juridiquement contraignantes, le nouveau traité mondial en cours de négociation doit s'appuyer sur eux et les prendre en considération afin que son champ d'application tienne dûment compte du milieu marin, la prévention et les mesures en amont étant en outre appelées à jouer un rôle important à cet égard.

20. La Coordinatrice a remercié tous les membres pour les informations qu'ils ont communiquées à l'égard de leurs travaux, apportant quelques précisions sur les efforts en cours concernant les indicateurs juridiques, qui pourraient se poursuivre au cours du prochain exercice biennal. Elle a également indiqué qu'au niveau méditerranéen, dans un premier temps, le PNUE/PAM a suivi l'approche consistant à élaborer des mesures juridiquement contraignantes au titre de l'article 15 du Protocole « tellurique » de la Convention de Barcelone. En ce qui concerne l'élaboration en cours d'un traité mondial sur la pollution plastique, le PNUE/PAM a estimé que l'approche méditerranéenne était bonne et que l'avenir dira s'il est nécessaire d'élaborer un protocole sur la pollution plastique dans le cadre de la Convention de Barcelone.

Point 4 de l'ordre du jour : mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD)

a) Initiatives phares de la SMDD

21. Rendant hommage aux responsables des initiatives phares de la SMDD, ainsi qu'à l'engagement témoigné par le Comité de pilotage de la CMDD dans le cadre de son suivi régulier, la Coordinatrice a expliqué que la mise en œuvre de ces initiatives par les membres et observateurs de la CMDD, les partenaires et le Secrétariat sont l'aboutissement du processus collectif et des efforts

cumulés de toutes les parties prenantes qui ont contribué à la réalisation de la SMDD. Les initiatives phares de la SMDD illustrent de manière exemplaire la vision de la stratégie dans la mesure où elles sont des mesures régionales fortement susceptibles d'améliorer les résultats et la visibilité.

22. Les participants à la réunion ont présenté brièvement les principales réalisations, les défis rencontrés et les perspectives formulées dans le cadre des initiatives phares suivantes de la SMDD :

- a) The Med Fund, un fonds environnemental dédié aux aires marines protégées de Méditerranée, initiative présentée par le CAR/ASP ;
- b) promouvoir la « Liste verte » dans les pays méditerranéens, initiative présentée par l'antenne méditerranéenne de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) ;
- c) promouvoir le prix Istanbul des villes respectueuses de l'environnement, décerné par le PNUE/PAM-Secrétariat de la Convention de Barcelone ;
- d) MedUrbanTools : créer une boîte à outils pour la durabilité des zones urbaines en Méditerranée, initiative présentée par le réseau MedCities
- e) le MedECC, initiative présentée par le CAR/Plan Bleu ;
- f) le prix WeMed, décerné par le CAR/CPD-MedWaves ;
- g) réduction des déchets, Convention d'Aarhus et Stratégie méditerranéenne d'éducation au développement durable, Nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes dans le continuum méditerranéen « de la source à la mer », initiative présentée par le GWP-Med, également au nom de COMPSUD et du MIO-ECSDE ;
- h) le Tableau de bord du PAM, présenté par le CAR/Plan Bleu.

23. Le Secrétariat a également fourni des informations sur deux initiatives phares visant à :

- élaborer des programmes de renforcement des capacités sur les questions liées à la mise en œuvre des accords environnementaux et au respect des obligations qui en découlent, y compris des évaluations de l'impact sur l'environnement et des évaluations environnementales stratégiques ;
- intégrer les principes de la durabilité dans les marchés publics aux niveaux national et local, initiative qui n'a pas encore été lancée et reste orpheline à ce stade.

24. Les pages Web consacrées aux initiatives phares de la SMDD sont disponibles sur le site Web du PNUE/PAM ¹.

25. La Coordonnatrice a exhorté les membres de la CMDD à soutenir l'initiative phare du Prix Istanbul, qui constitue un outil efficace pour promouvoir la durabilité dans les villes côtières méditerranéennes, sensibiliser, renforcer les capacités institutionnelles et mobiliser les parties prenantes.

26. MedCities a encouragé les membres de la CMDD à élargir la portée de cette plateforme importante et à la relier à d'autres activités connexes (les initiatives phares), l'expansion et la promotion constituant des facteurs essentiels du plaidoyer et de la visibilité.

27. Le MEDECC a indiqué que le rapport MAR2 devrait être publié en 2026-2027, selon une approche similaire à celle utilisée par le GIEC, qui consiste à établir un rapport tous les 7 ou 8 ans.

¹ <https://www.unep.org/unepmap/fr/what-we-do/mediterranean-strategy-sustainable-development-mssd?%2Fwhat-we-do%2Fmediterranean-strategy-sustainable-development-mssd=>

28. L'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a indiqué qu'elle participait pour la première fois à la réunion de la CMDD et qu'il était également important de s'attaquer au déséquilibre entre le nombre croissant de touristes et les populations des zones touristiques. Ce problème est à l'origine de pressions énormes sur les services publics et les conditions de vie ainsi que de répercussions sur l'industrie et les prix de l'immobilier, les résidents temporaires « expulsant » les riverains en achetant des propriétés à des prix inabordables.

29. Plusieurs membres de la CMDD ont pris la parole pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de toutes les initiatives phares et proposer un certain nombre d'idées en vue du prochain cycle de la SMDD, portant par exemple sur le tourisme durable, les achats verts, les herbiers de posidonie, le lien entre l'eau et l'énergie climatique, la collaboration avec la Convention d'Espoo, la jeunesse et l'éducation, etc.

30. L'Eco-union a indiqué que les initiatives phares sont des outils essentiels à la mise en œuvre de la SMDD et à sa visibilité.

31. La Coordinatrice a formulé ses observations à l'égard de la session, remerciant tous les participants pour leurs efforts et mettant en évidence les progrès accomplis. Elle a mentionné que le PNUE/PAM a également actualisé les tableaux des initiatives phares et des activités importantes menées par tous les membres, et les a partagés avec ceux-ci comme indiqué dans la documentation distribuée à tous les participants avant la réunion. Elle a également salué les propositions relatives à l'établissement de nouvelles initiatives phares abordant des aspects importants du développement durable en Méditerranée.

b) *Tableau de bord méditerranéen de la durabilité*

32. M. Antoine Lafitte, du Plan Bleu, a présenté les travaux menés en 2022-2023 pour actualiser le tableau de bord méditerranéen de la durabilité, notamment la préparation de fiches analytiques sur les indicateurs (voir le document UNEP/MED WG.560/Inf.3) et l'intégration du tableau de bord méditerranéen dans le Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial administré par le PNUE, y compris la mise à jour des indicateurs sur la CPD.

c) *Mise à jour de la SMDD : procédure et justification*

33. La Coordinatrice a indiqué aux participants que les données et l'analyse du tableau de bord contribueront au processus de révision de la SMDD, s'ajoutant aux conclusions de l'évaluation à mi-parcours, et que la mise en œuvre des initiatives phares existantes et futures apportera une valeur ajoutée à la Stratégie. Les principaux résultats de l'étude prospective MED 2050 menée par le Plan Bleu alimenteront le processus.

34. À cette fin, la Coordinatrice a ajouté qu'il était essentiel d'échanger avec tous les membres de la CMDD et les composantes du PAM, le Plan Bleu étant chargé de diriger ces efforts, pour mener à bien les deux tâches de révision de la SMDD et l'évaluation finale d'une manière qualitative malgré les délais serrés et pour sélectionner conjointement la meilleure voie à suivre pour l'avenir de la durabilité dans la région méditerranéenne en exploitant les scénarios mis au point dans le cadre de l'étude prospective MED 2050.

35. Il a été convenu que le PNUE/PAM veillerait à utiliser une approche inclusive et participative et accueillerait favorablement l'intensification du dialogue avec les membres de la CMDD au sein du Comité de pilotage, sur une base volontaire, afin de contribuer à l'évaluation et à la révision de la SMDD. La Coordinatrice a ajouté qu'il était tout aussi important de renforcer l'effort de

mobilisation des ressources allouées et de rechercher des fonds supplémentaires pour permettre un processus pleinement participatif et inclusif.

36. Une préoccupation a été soulevée à l'égard de la base de données MapX, incluse dans le Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial, qui contient des informations incorrectes sur les zones économiques exclusives. Il a été demandé d'apporter les modifications nécessaires à MapX, en précisant que si cela n'était pas fait, les données ne devraient pas être téléchargées sur cet outil.

37. Plusieurs partenaires ont indiqué que le fait de disposer de lignes directrices et d'une structure de travail claires aiderait les membres de la CMDD à participer activement et à collaborer avec d'autres partenaires pour actualiser la SMDD, notamment en partageant les connaissances, en particulier entre les pays du nord et du sud, et en envisageant l'utilisation de nouveaux outils. Il a été souligné qu'il était également important d'établir des liens entre la nouvelle SMDD et le Programme 2030 et d'harmoniser le calendrier pour tenir compte des événements mondiaux connexes à venir.

38. Plusieurs membres de la CMDD ont souligné que le sommet des Nations Unies sur les ODD se tiendrait en septembre 2023, et qu'il était dès lors important de défendre les travaux du PAM et de soulever les questions relatives à la CMDD à cette occasion.

39. L'Italie s'est entendue avec le Secrétariat sur le processus de révision et d'évaluation de la SMDD et a informé les participants que le CAR/INFO travaille en étroite collaboration et en coordination avec le Plan Bleu sur le tableau de bord dans le cadre de son mandat et qu'il poursuivra cet effort conjoint pour appuyer l'élaboration de la nouvelle SMDD. Il convient par conséquent de s'aligner sur le système du CAR/INFO.

40. L'APM a indiqué qu'elle soutenait la proposition de la Coordinatrice sur la mobilisation de ressources humaines et techniques supplémentaires dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle SMDD, et qu'elle se réjouissait d'appuyer les travaux du PNUE/PAM et des autres membres de la CMDD en matière de mise en œuvre des politiques et de partage des connaissances et des données. À cette fin, l'Assemblée a indiqué aux participants qu'elle se concerterait avec le Secrétariat quant à la marche à suivre concernant la SMDD et les autres secteurs prioritaires. L'APM a également informé les participants de la réunion à venir du Forum économique qui se tiendra à Marrakech, au Maroc.

41. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE a demandé au PNUE/PAM de tirer parti de la disponibilité de ses 323 députés et de mettre l'accent sur l'établissement de liens entre les changements climatiques et la sécurité dans la région méditerranéenne.

42. L'UICN a félicité le PNUE/PAM pour les progrès considérables qui ont été réalisés, tout en faisant remarquer que la révision de la SMDD actuelle ne doit pas nous empêcher d'élaborer une nouvelle stratégie. L'UICN a également fait savoir qu'elle était prête à soutenir le processus de consultation sur la SMDD et demandé que soit pris en considération le lien entre la nouvelle SMDD et les efforts nationaux en matière de développement durable.

43. Le Secrétariat a commenté la proposition du PNUE/PAM concernant la création d'un Comité de pilotage de la CMDD élargi incluant quatre à cinq membres supplémentaires, en fonction des besoins et à titre volontaire, afin de soutenir le processus de mise à jour/révision de la SMDD, tout en soulignant que ces nouveaux membres ne sont pas et ne seront pas considérés comme des membres du Comité de pilotage. Le Secrétariat a ajouté que cette proposition consistait plutôt à compléter le Comité de manière intégrée, au regard de sa composition actuelle, en invitant des parlementaires et des membres des milieux scientifiques et sectoriels. La Coordinatrice a ajouté que le PNUE/PAM pourrait convoquer une réunion sur cette question dans le courant de l'année, et que le PNUE/PAM

utiliserait les ressources et réseaux disponibles pour élargir le processus de consultation sur la SMDD. Elle a ajouté qu'il était important de se rappeler que la SMDD s'adresse à toutes les parties prenantes de la région méditerranéenne, et que tous les membres sont dès lors encouragés à mener des consultations au sein de leurs réseaux.

Point 5 de l'ordre du jour : étude prospective MED 2050

a) Présentation de l'étude prospective MED 2050

b) Résultats de l'atelier « Commission des jeunes pour le futur de la Méditerranée » organisé dans le cadre de MED 2050

44. M^{me} Lina Tode, Directrice adjointe du CAR/Plan Bleu, a présenté aux participants les mises à jour de l'étude prospective MED 2050, y compris une vue d'ensemble de l'historique, du calendrier et de la structure organisationnelle de cette étude mentionnant les décisions correspondantes de la CdP 20 (2017) et de la CdP 21 de décembre 2019 ; M^{me} Tode a partagé la méthodologie et les modules en quatre étapes qui ont conduit à l'élaboration de six scénarios résultant d'un effort conjoint mené pendant plusieurs années par de nombreux experts, comme indiqué dans le document WG 560_4 de la CMDD sur les résultats de l'étude MED 2050, et a prié les participants de faire part de leurs contributions et commentaires ; enfin, elle a indiqué qu'un rapport complet sur l'étude MED 2050 serait disponible d'ici la mi-octobre 2023, englobant la méthodologie, tous les scénarios et un premier projet de voies de transition et de recommandations à inclure dans la documentation de la CdP 23. Une version finale « post-CdP » incluant les commentaires recueillis lors de la CdP 23 sera disponible début 2024. Trois jeunes ayant participé à un atelier sur l'étude MED 2050 ont ensuite partagé leurs perspectives intéressantes et leurs préoccupations quant à la situation actuelle et à l'avenir de la région méditerranéenne du point de vue de la jeunesse.

45. Le GWP-MED s'est demandé que choisir parmi les six scénarios et cet éventail de possibilités, ajoutant que nous devons nous concentrer sur deux priorités : ce qu'il faut éviter et les mesures à prendre ; en d'autres termes, ce vers quoi nous voulons tendre et ne pas tendre. Il convient de répondre à cette question pour passer de l'élaboration de scénarios à la conception de voies de transition, et pour déterminer plus clairement qui fait quoi et comment. La Slovénie a indiqué que des organismes de confiance doivent diriger clairement le processus et lui conférer une crédibilité accrue afin de garantir la qualité des données. La délégation slovène a également demandé que les efforts soient axés sur les tendances éventuelles et que les scénarios et résultats soient simplifiés et rédigés sous forme de textes explicatifs.

46. Le MedPAN a salué la participation et l'allocution des jeunes intervenants et déclaré que la présentation sur l'étude MED 2050 montrait les meilleurs et les pires scénarios, soulignant que s'il est important de partager les résultats, il est encore plus essentiel de les exploiter. Le MedPAN a ajouté qu'il y avait lieu de repenser le pilier environnemental et d'intensifier la protection des écosystèmes et les interventions socio-économiques. Il a suggéré la création d'un groupe de travail technique pour aider à tracer la voie vers un avenir meilleur dans la région méditerranéenne. Par conséquent, il convient de mobiliser toutes les parties prenantes et d'établir des liens avec les initiatives existantes. Le Maroc a souligné qu'il était nécessaire de mettre en évidence les mesures requises pour travailler ensemble et intégrer les attentes et les besoins des jeunes dans nos efforts.

47. La représentante de l'UE a indiqué que la présentation était le fruit d'un effort impressionnant tout en proposant de prendre en considération les nouvelles politiques de l'UE, en particulier celles liées à l'économie bleue, soulignant que le PNUE/PAM a le soutien de l'UE dans le cadre de la préparation de la nouvelle SMDD. Elle a également déclaré qu'il était important de fixer des données

de référence dans l'hypothèse d'une mise en œuvre complète de la Convention de Barcelone. Elle a souligné qu'il convenait de mettre en œuvre la législation sur l'économie bleue, y compris les dernières communications, législations et orientations politiques de l'UE, dont il faudra tenir compte au moment d'actualiser les scénarios et de réviser la SMDD.

48. L'APM a appuyé la déclaration de la Slovénie et signalé que certaines propositions évoquées dans la présentation sur l'étude MED 2050 étaient déjà mises en œuvre. Par conséquent, il est essentiel de mettre à jour les conclusions pour éviter que notre crédibilité en pâtisse. La Tunisie a appuyé les commentaires du GWP-MED et ajouté que le fait de se concentrer sur les éléments à éviter et les mesures à prendre serait également une approche utile au niveau national. L'UICN-MED a également salué la présentation des jeunes et demandé qu'un mécanisme clair permette d'inclure tous les membres de la CMDD dans le processus de révision de la SMDD.

49. La France s'est dite favorable à ce que les jeunes soient représentés à toutes les réunions de la CMDD, faisant également part de son souhait d'élargir l'effort d'éducation au développement durable aux établissements d'enseignement de niveau inférieur et non seulement aux universités. La France s'est également prononcée en faveur de la proposition du Secrétariat consistant à augmenter le nombre de membres de la CMDD pour appuyer les membres du Comité de pilotage dans le processus de mise à jour de la SMDD.

50. Le CAR/Plan Bleu a conclu que les débats témoignaient de l'intérêt croissant de la CMDD pour l'étude prospective MED 2050 tout en soulignant qu'il était utile de mettre à l'essai chaque scénario à la lumière des politiques et cadres existants. Il a également noté que l'une des leçons tirées de la pandémie de COVID-19 est que même les scénarios peu probables peuvent devenir réalité. Il a par ailleurs indiqué qu'une boîte à outils était en cours de préparation pour partager les connaissances et sensibiliser à l'étude MED 2050, ajoutant que cette dernière était un système intégrant des volets démographique, économique et scientifique, et qu'une analyse plus qualitative restait à mener pour obtenir une perspective axée sur les ruptures et les risques de crises à l'horizon 2050. L'étude préconise de mettre à l'épreuve nos politiques et stratégies actuelles au regard d'un éventail de futurs possibles plutôt que d'opter pour un scénario donné, c'est pourquoi chacun des six scénarios permet d'examiner les différents facteurs du changement.

Point 6 de l'ordre du jour : table ronde/groupe de discussion : l'économie bleue durable en Méditerranée dans le contexte des derniers engagements mondiaux et régionaux pertinents

51. S.E. Karim Amellal, ambassadeur délégué pour la mer Méditerranée (France), a prononcé l'allocution d'ouverture en présentant les faits liés à l'économie bleue en Méditerranée et en décrivant le cadre politique régional, y compris les déclarations ministérielles pertinentes de l'UpM. Se reportant aux données probantes figurant dans les rapports RED et MAR1 du Plan Bleu et du MedECC (respectivement), il a réitéré l'importance du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone, qui héberge le seul traité juridiquement contraignant de la région méditerranéenne, tout en saluant le rôle de la CMDD en tant que plateforme inclusive pour une action coordonnée mobilisant toutes les parties prenantes, y compris l'UpM, et la poursuite d'initiatives comme le PAMEx. L'économie bleue, a-t-il fait remarquer, peut constituer le prisme par lequel la région méditerranéenne élabore des solutions qui la mettent sur la voie de la durabilité. La déclaration complète de S.E. l'ambassadeur Amellal est jointe en annexe III.

52. La Coordinatrice a remercié l'ambassadeur Amellal d'avoir posé les bases de la discussion de groupe, soulignant que l'accent thématique mis sur l'économie bleue vient opportunément rappeler la nécessité de garantir l'utilisation durable des ressources naturelles marines et côtières de la Méditerranée.

53. Mme Sophie-Dorothée Duron, cheffe du service Espaces maritimes et littoraux du Secrétariat d'État français chargé de la Mer, a animé la discussion qui s'est déroulée en deux temps successifs : « La voie à suivre pour une économie bleue durable en Méditerranée » (partie 1) et « Meilleures pratiques pour promouvoir une économie bleue durable » (partie 2).

Première partie : « La voie à suivre pour une économie bleue durable en Méditerranée »

54. M. Lucien Chabason, spécialiste de renom du développement durable et ancien Coordonnateur du PNUE/PAM (1994-2003), a rappelé l'importance de la création de la CMDD en 1994 sous l'impulsion de la Tunisie, qui a fait de la Méditerranée « la première mer régionale à adhérer pleinement au développement durable », tel qu'il est ressorti du Sommet Planète Terre, puis du Programme 2030 et de ses ODD. M. Chabason a estimé que le système PNUE/PAM-Convention de Barcelone, qui englobe la CMDD, devait continuer à « intégrer les engagements mondiaux dans le programme régional qu'il coordonne ». L'objectif de restaurer 30 % des écosystèmes dégradés d'ici à 2030 est un engagement mondial jusqu'ici inexploité que le système PNUE/PAM-Convention de Barcelone pourrait inclure au niveau régional. Parmi les autres questions émergentes en rapport avec l'économie bleue figurent l'énergie marine durable, l'adaptation aux changements climatiques dans le contexte côtier et la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature.

55. M. Almotaz Abadi, Secrétaire général adjoint de l'UpM chargé de l'eau, de l'environnement et de l'économie bleue, a déclaré que les écosystèmes sains et résilients, qui constituent le fondement essentiel de l'économie bleue, devraient être placés au cœur des stratégies de mobilisation des ressources. M. Abadi a mis en exergue les résultats de la conférence ministérielle de l'UpM sur l'économie bleue durable de 2021, y compris la déclaration ministérielle et la feuille de route connexe. Il a souligné l'importance de réunir les institutions financières, les banques (multilatérales et nationales), les investisseurs privés et les représentants nationaux et de l'industrie pour échanger des informations sur la préparation de portefeuilles de projets susceptibles d'être financés.

56. M. Mitja Bricelj, Secrétaire du Ministère slovène de l'environnement et de l'aménagement du territoire, a salué le soutien apporté par le PNUE/PAM aux pays des sous-régions adriatique et ionienne, y compris les programmes d'aménagement côtier (PAC) et les plans d'urgence régionaux pour la prévention de la pollution due aux accidents en mer. M. Bricelj a estimé que ces efforts avaient alimenté la stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR) et son pilier sur la qualité environnementale, qui englobe la croissance bleue, le tourisme durable et la connectivité. Les résultats de la stratégie EUSAIR comprennent le plan d'urgence sous-régional en cas de déversement d'hydrocarbures dans l'Adriatique et l'application innovante de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et de la planification de l'espace maritime (PEM). M. Bricelj a mis l'accent sur une conclusion du Conseil européen (2021) sur le thème de l'économie bleue durable, qui reconnaît le rôle que jouent les corridors bleus dans le cadre de la planification de l'espace maritime en vue de resserrer les liens entre les réseaux écologiques tout en garantissant une pêche et une navigation durables dans les écorégions marines.

57. Le professeur Michael Scoullou, président du Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée (GWP-Med), a souligné l'importance de l'intégration en tant que condition préalable à la réalisation des objectifs des efforts de développement durable. Il a fait état des progrès réalisés par le GWP-Med et le projet WES financé par l'UE dans l'utilisation de l'approche du Nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes pour éliminer les cloisonnements, reconnaître les continuums naturels et transformer les utilisations concurrentes des ressources naturelles en points de convergence. Le professeur Scoullou a décrit les applications du Nexus comme étant propices à la création d'espaces de dialogue, de négociations, de compromis et de solutions. Un cadre stratégique complémentaire sur le Nexus est en cours de mise en place sous l'égide du PNUE/PAM, de l'UpM, de l'UE et du partenariat PRIMA avec la participation d'une diversité de parties prenantes de la région méditerranéenne, le GWP-Med et le projet WES contribuant à l'assistance technique. M. Scoullou a proposé d'envisager d'inclure ce cadre en tant qu'initiative phare dans la SMDD actualisée.

58. M. Ahmed Yassin, cofondateur et stratège marketing de Banlastic (Égypte), une entreprise sociale qui milite en faveur de l'interdiction des plastiques à usage unique en Égypte et dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, a présenté le point de vue des jeunes sur l'économie bleue par le prisme des déchets plastiques. Il a estimé que le renforcement des liens et de la coordination entre les gouvernements, la société civile et les populations était une priorité. Outre le plaidoyer auprès des décideurs, il a souligné l'importance de l'apprentissage entre pairs parmi les autorités locales et les organisations de la société civile en Méditerranée tout en préconisant des solutions souples qui correspondent à la nature dynamique de l'économie bleue. En ce qui concerne l'action en faveur de la jeunesse, il a estimé que les jeunes de la Méditerranée s'intéressaient à la recherche de solutions, d'emplois verts et de possibilités dans le cadre d'une économie bleue durable qui tient ses promesses, y compris dans l'espace numérique.

Deuxième partie : « Meilleures pratiques pour promouvoir l'économie bleue durable »

59. M. Eric Banel, Directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (France), a souligné que la restructuration récente de sa direction témoignait de l'évolution de l'état d'esprit institutionnel, qui reconnaît de plus en plus l'impératif d'une plus grande intégration. M. Banel a estimé que la création d'un ministère dédié à la mer offrait un espace propice au dialogue et à la coordination des politiques intersectorielles, notamment dans le domaine de la planification de l'espace maritime (PEM). Il a évoqué une approche en trois volets pour optimiser la PEM : garantir que l'économie bleue reste durable ; protéger le milieu marin contre les sources de pollution terrestres, y compris en œuvrant à sa conservation ; et protéger les droits et le bien-être des gens de mer. M. Banel a déclaré que la PEM devrait figurer au cœur des préoccupations de la CMDD en vue de promouvoir le dialogue entre les utilisateurs des ressources marines et côtières à différents niveaux. Il a également souligné que les infrastructures d'énergie renouvelable en mer et l'écologisation du transport maritime sont des domaines prioritaires sur lesquels la CMDD devrait se pencher.

60. M. Josep Rodríguez, responsable des relations internationales au Département du tourisme du Conseil provincial de Barcelone et coordonnateur de la Communauté Euro-MED sur le tourisme durable, a souligné l'explosion du nombre de touristes en Méditerranée, évoquant un essor post-pandémie stimulé par ce qu'il a décrit comme une ère d'hypermobilité. Il a ensuite présenté de nouvelles approches conceptuelles, y compris l'« économie des visiteurs » (une notion plus vaste que le tourisme) et le tourisme en tant que système dont les composantes interdépendantes doivent être durables pour parvenir à un ensemble écologique. M. Rodríguez a souligné la difficulté de garantir une intégration efficace entre tous les acteurs institutionnels au niveau local, se prononçant en faveur d'une

nouvelle approche consistant à bien gérer les destinations touristiques plutôt qu'à attirer les visiteurs à tout prix. Il a également évoqué le projet Interreg, financé par l'UE, qui vise à renforcer le tourisme durable.

61. M. Ali Badreddine, Directeur de la Réserve naturelle de la côte de Tyr, a évoqué son travail de protection des écosystèmes côtiers et de la biodiversité connexe (faune et flore), y compris les tortues marines et le phoque moine, tout en poursuivant le développement d'activités socio-économiques qui génèrent des revenus pour les populations locales sans nuire aux systèmes naturels. M. Badreddine estime qu'il est possible de dissocier le développement de l'économie bleue de la pollution et de la dégradation des écosystèmes en plaçant la nature au centre des efforts de planification et des politiques. Il a cité en exemple le développement de l'écotourisme dans les AMP. Il a également souligné l'importance de l'adaptation aux changements climatiques dans les régions côtières, préconisant « une économie bleue qui soit à la fois durable et résiliente ».

62. M^{me} Kyveli Gourgouri, représentant l'initiative « zéro déchet » mise en œuvre par Polygreen à Tilos, en Grèce, a détaillé la manière dont les technologies peuvent être mises à profit pour amorcer l'évolution des comportements. Le projet pilote lancé à Tilos a permis d'éliminer les décharges grâce à la mise en place d'un système comprenant le tri à la source, la collecte porte-à-porte, le compostage, le recyclage et la réutilisation. Une application mobile permettant à chaque citoyen de suivre l'effort collectif de gestion des déchets et d'y participer a accéléré l'adoption du programme. M^{me} Gourgouri a souligné l'importance de l'éducation et de la sensibilisation, qui sont les moteurs des changements de comportement attendus, tout en énumérant les nombreux avantages environnementaux, sociaux et financiers dont a tiré parti la population de Tilos. Elle a demandé un appui afin de reproduire cette initiative pilote ailleurs en Méditerranée.

Enseignements tirés de la discussion de groupe :

- **Toutes les conditions sont réunies.** Il n'y a probablement jamais eu de meilleur moment pour s'engager de manière coordonnée au niveau régional dans l'économie bleue durable en Méditerranée. La volonté politique ne cesse de croître (comme en témoigne la percée récente à l'égard de l'ECA SOx Med). Les Parties contractantes accumulent de l'expérience dans l'utilisation d'instruments comme la planification de l'espace maritime (PEM) et la gestion intégrée des zones côtières (en ce qui concerne la partie marine des côtes), qui sont essentiels pour garantir que l'utilisation des ressources naturelles reste durable. Les acteurs régionaux et les plateformes, y compris l'UpM et le PAMEx, harmonisent leurs efforts en matière de mobilisation des ressources et stimulent le lancement de projets liés à l'économie bleue durable.
- **L'approche du Nexus peut-elle changer la donne ?** L'approche du Nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes est déployée en Méditerranée en tant qu'outil innovant qui s'attaque aux cloisonnements et transforme les conflits d'usage (sources de tension) en points de convergence grâce auxquels des solutions, y compris les compromis nécessaires à l'avènement d'une économie bleue durable, peuvent être négociées et recherchées d'une manière inclusive. L'adoption à grande échelle de l'approche du Nexus peut transformer les administrations nationales et aider les structures institutionnelles à appréhender l'économie bleue et ses ramifications complexes plus rapidement et efficacement. Ces transformations institutionnelles peuvent se dérouler sans perturbation, comme en témoigne la fusion de plusieurs services au sein du Secrétariat d'État à la mer récemment créé en France.

- **L'essor des initiatives de l'économie bleue.** Dans leurs présentations, les intervenants ont mis en lumière plusieurs projets qui concrétisent la promesse d'une économie bleue prospère et durable en Méditerranée. Du programme « zéro déchet » sur l'île grecque de Tilos (initiative « Just Go Zero » mise en œuvre par Polygreen) à l'écotourisme dans les AMP (le cas de la réserve naturelle de la côte de Tyr), des projets pilotes en faveur de l'économie bleue durable voient le jour dans l'ensemble de la Méditerranée. Il convient de coordonner les efforts de mise à l'échelle afin que ces exemples prometteurs soient reproduits dans tous les secteurs et pays.
- **Un intérêt croissant est porté à l'économie bleue durable.** L'investissement dans l'éducation environnementale, la sensibilisation et la vulgarisation porte ses fruits, donnant des résultats variables mais encourageants. Au sein de la société, la demande en faveur d'un tourisme durable, de transports plus écologiques et d'une pêche respectueuse de l'environnement croît de jour en jour, grâce au dynamisme de la société civile et des entrepreneurs sociaux sensibles à la cause environnementale qui élaborent des modèles commerciaux circulaires novateurs, associant approches traditionnelles (l'une des opérations de nettoyage des plages organisées par Banlastic a permis de récupérer 3 tonnes de déchets en une heure) et stratégies de changement de comportement fondées sur les technologies, y compris des incitations électroniques comme l'application lancée par Polygreen à Tilos, en Grèce, qui permet aux habitants de suivre leurs progrès dans le cadre de l'effort collectif de gestion des déchets sur l'île.
- **L'économie bleue en tant que prisme écologique.** En s'engageant d'un pas résolu dans l'économie bleue durable, la région méditerranéenne s'aventurera sur des territoires inexplorés et découvrira les moyens de s'attaquer à des questions de durabilité plus vastes dans le continuum source-mer. L'économie bleue peut permettre à la région de réaliser des progrès considérables en matière d'écologisation des économies grâce à des modes de consommation et de production durables et aux approches de l'économie circulaire. Comme l'a fait remarquer l'un des intervenants, la Méditerranée est un laboratoire de solutions novatrices. La Conférence des Nations Unies sur l'océan qui se tiendra à Nice (France) en juin 2025 constituera une étape importante à l'échelle mondiale, au cours de laquelle la région pourra démontrer sa crédibilité en tant que mer régionale pionnière et performante. La réalisation de l'ODD 14 et de l'ambition du Programme 2030 dans son ensemble supposera de veiller à l'autonomisation des jeunes et des femmes ainsi que d'adopter des politiques inclusives qui ne laissent personne de côté.

Point 7 de l'ordre du jour : considérations liées à la durabilité dans le programme de travail du PNUE/PAM pour 2024-2025

63. Les membres de la CMDD ont accueilli favorablement la proposition de Programme de travail (PdT) du PAM/PNUE pour 2024-2025, estimant qu'elle intègre de manière adéquate les considérations liées à la durabilité. Ils ont également salué les principaux aspects de la durabilité qui y figurent et souligné qu'il convient d'envisager d'apporter un appui supplémentaire aux jeunes et aux femmes afin que leur rôle et leur présence soient renforcés dans les réunions des grands organes décisionnels du PAM. Les membres ont également mis l'accent sur le renforcement des aspects liés à la résilience climatique et sur la participation du Secrétariat aux principaux événements mondiaux organisés dans la région en collaboration avec les pays hôtes respectifs (c'est-à-dire la 9^e Conférence « Notre océan » en Grèce en 2024 et la Conférence des Nations Unies sur l'océan prévue à Nice en 2025).

64. Les membres de la CMDD se sont entendus sur la promotion du tourisme durable et de l'économie circulaire bleue, y compris dans le cadre de projets pilotes sur le territoire des Parties

contractantes intéressées, et sur la promotion du rôle des AMP aux fins de la résilience climatique et la durabilité, de la mise au point de mécanismes de comptabilisation des services écosystémiques adaptés à l'appui de l'économie bleue durable et de la promotion de l'éducation au développement durable.

65. Les membres de la CMDD sont également convenus de poursuivre le dialogue avec les partenaires concernés, y compris les parlementaires, au titre de la nouvelle stratégie de communication et d'utiliser les instruments juridiques mis à disposition par le système PNUE/PAM-Convention de Barcelone, le cas échéant, afin d'accroître la résilience du littoral en anticipant les effets des changements climatiques. Ils ont par ailleurs demandé au Secrétariat d'inclure ces réflexions dans le rapport de la 20^e réunion de la CMDD et dans la proposition de programme de travail, le cas échéant. Les membres ont également estimé que les conclusions de la réunion du Bureau devaient être communiquées à la CMDD, afin d'exploiter le thème du segment ministériel pour aider le Comité de pilotage élargi de la CMDD à obtenir des contributions plus pratiques à l'appui de la nouvelle SMDD.

66. Les participants à la réunion ont également approuvé les recommandations suivantes :

- appui supplémentaire au renforcement du rôle et de la présence des jeunes et des femmes dans les réunions des principaux organes de décision du PAM ;
- renforcement de la participation du Secrétariat aux principaux événements mondiaux organisés dans la région en collaboration avec les pays hôtes respectifs (c'est-à-dire la 9^e Conférence « Notre océan » en Grèce en 2024 et la Conférence des Nations Unies sur l'océan prévue à Nice en 2025) ;
- mise au point de mécanismes de comptabilisation des services écosystémiques adaptés à l'appui de l'économie bleue durable ;
- poursuite de la promotion de l'éducation au développement durable et du dialogue avec les partenaires concernés, y compris les parlementaires, au titre de la nouvelle stratégie de communication ;
- utilisation des instruments juridiques mis à disposition par le système PNUE/PAM-Convention de Barcelone, le cas échéant, pour accroître la résilience du littoral en anticipant les effets des changements climatiques.

67. Les membres de la CMDD ont également fait part de leurs réflexions sur l'intégration du tourisme durable, la résilience aux changements climatiques, la connectivité des espaces marins et la mobilisation des femmes et des jeunes par l'intermédiaire du Forum parlementaire des femmes de la Méditerranée, autant de sujets qui pourraient être abordés lors des réunions à venir, et ont examiné le calendrier de la prochaine réunion de la CMDD.

Point 8 de l'ordre du jour : contributions de la 20^e réunion de la CMDD en vue de la CdP 23

68. Les participants à la 20^e réunion de la CMDD ont souligné l'importance de veiller à la parité hommes-femmes et à la participation des jeunes dans les travaux et réunions de la CMDD en vue de la CdP 23, de commencer chaque réunion du PNUE/PAM par une allocution de représentants de la jeunesse et d'appuyer les objectifs du plan d'action sur l'égalité des genres du PNUE/PAM qui concernent la CMDD, lesquels seront présentés lors de la CdP 23.

69. Les participants ont également souligné qu'il convenait d'intégrer les contributions de la CMDD liées à l'économie bleue aux travaux de la CdP 23, y compris la proposition de la France selon laquelle 100 % des herbiers marins doivent être protégés d'ici à 2030 dans le cadre du plan d'action du Réseau méditerranéen pour la Posidonie (MPN) un objectif commun de la CMDD et de la CdP 23.

70. Les participants sont également convenus d'envisager de relancer le projet relatif aux achats publics durables en tant qu'initiative phare de la CMDD, en commençant par établir un groupe de travail avec le soutien de l'Eco-union et de la France, un atelier pouvant être organisé sur ce thème en marge de la CdP 23.

71. Le CAR/Plan Bleu a indiqué que le rapport complet sur l'étude MED 2050 serait publié d'ici la mi-octobre. Il abordera la méthodologie, l'intégralité des scénarios et un premier projet de voies de transition et de recommandations à inclure dans la documentation de la CdP 23.

72. À titre de contribution de la CMDD à la CdP 23, le réseau MedCities a indiqué qu'il publierait une position politique commune avec le Forum des villes de la région Adriatico-ionienne (FAIC).

73. En outre, les participants ont demandé au Secrétariat de communiquer le thème principal du segment ministériel de la CdP 23 une fois que le Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et le pays hôte l'auront approuvé, ce qui permettra à la CMDD de fournir une contribution plus adaptée aux discussions ministérielles et à la déclaration ministérielle.

74. Les participants sont également convenus d'établir un comité élargi auquel participeront le Comité de pilotage de la CMDD et un certain nombre d'autres membres de la CMDD à titre volontaire, comité qui travaillera en ligne pour préparer la contribution de la CMDD à la CdP 23 sous l'égide de la France, une décision devant être prise à cet égard d'ici à la fin juin 2023. Tout doit être mis en œuvre pour partager avec les points focaux du PAM la contribution de la CMDD à la CdP 23 avant leur réunion de septembre.

Point 9 de l'ordre du jour : Adhésion à la CMDD

75. Aucun membre de la CMDD n'a vu son mandat expirer.

Point 10 de l'ordre du jour : toute autre question, y compris la date et le lieu de la prochaine réunion de la CMDD

76. Les participants à la réunion ont encouragé toutes les Parties contractantes à rejoindre la Coalition de la haute ambition pour mettre fin à la pollution plastique ainsi que la Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples, notamment en vue de réaliser l'objectif 30X30 relatif aux aires protégées, soulignant qu'il s'agit de priorités importantes dans le cadre de la CdP 23.

77. Les participants à la réunion se sont félicités de la proposition de l'APM d'accueillir la prochaine réunion de la CMDD et ont suggéré que l'hôte et la date exacte de la réunion (en mai ou juin 2025) soient fixés à un stade ultérieur, compte tenu du calendrier mondial et des considérations logistiques.

Point 11 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

78. La 20^e réunion de la CMDD a approuvé le projet de conclusions et de recommandations, qui est présenté dans sa forme finale à l'annexe IV du présent rapport.

79. Dans ses observations finales, la Coordinatrice a informé les participants des prochaines étapes, y compris la publication du rapport de la réunion et des conclusions tirées de la discussion de groupe, la finalisation du rapport sur l'étude prospective MED 2050 par le CAR/Plan Bleu en vue de sa soumission à la CdP23 et la création d'un groupe chargé du processus de la SMDD, y compris une décision relative à une feuille de route pour la révision de la SMDD qui sera soumise à la réunion des Points focaux du PAM. La Coordinatrice a recommandé qu'une réunion du Comité de pilotage de la CMDD se tienne en ligne après la réunion des Points focaux du PAM et avant la CdP 23, afin

d'aborder le processus et la mobilisation des groupes thématiques, en allant au-delà des ODD et en réalisant un travail de pionnier.

80. Le Président de la CMDD clôt la réunion à 18 h 30 le vendredi 16 juin 2023.

Annexe I
Liste des participants

<p>MEMBERS OF THE MEDITERRANEAN COMMISSION ON SUSTAINABLE DEVELOPMENT (MCSD) 2022-2023</p> <p>MEMBRES DE LA COMMISSION MÉDITERRANÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CMDD) 2022-2023</p>	
<p>MCSD MEMBERS REPRESENTING CONTRACTING PARTIES MEMBRES DE LA CMDD REPRÉSENTANT LES PARTIES CONTRACTANTES</p>	
<p>ALBANIA / ALBANIE</p>	<p>Ms. Alesia Shala Expert in Environmental Assessment Ministry of Tourism and Environment E-mail: alesia.shala@turizmi.gov.al</p>
<p>BOSNIA AND HERZEGOVINA/ BOSNIE-HERZÉGOVINE</p>	<p>Ms. Sabina Hadziahmetovic Leading Researcher/Designer Hydro Engineering Institute Sarajevo E-mail: sabina.hadziahmetovic@heis.ba</p>
<p>CROATIA / CROATIE</p>	<p>Ms. Dunja Mazzocco Drvar Director Directorate of Climate Activities Ministry of Economy and Sustainable Development E-mail: dunja.mazzoccodrvar@mingor.hr</p>
<p>CYPRUS / CHYPRE</p>	<p>Ms. Georghia Solomonidou-Christofidou Director Directorate General for European Programmes, Coordination and Development Ministry of Finance E-mail: gchristofidou@mof.gov.cy</p>
<p>EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE</p>	<p>Ms. Anna Bobo Remijn Senior Policy Officer European Commission E-mail: anna.bobo-remijn@ec.europa.eu</p>

<p>FRANCE</p>	<p>Mr. Eric Banel Director-General Directorate General for Maritime Affairs, Fisheries and Aquaculture (DGAMPA) DGAMPA/SEML/Secretariat of the state for the Sea E-mail: eric.banel@agriculture.gouv.fr</p> <p>Mr. Karim Amellal Ambassador for the Mediterranean Interministerial Delegation for the Mediterranean (DIMED) Ministry for Europe and Foreign Affairs E-mail: secretariat.sg-dimed@diplomatie.gouv.fr</p> <p>Ms. Sophie-Dorothee Duron Head of Maritime and Coastal Spaces Department DGAMPA/SEML/Secretariat of the state for the Sea E-mail: sophie-dorothee.duron@mer.gouv.fr</p> <p>Ms. Ariane Bernard Policy Officer Ministry for Europe and Foreign Affairs E-mail: ariane.bernard@diplomatie.gouv.fr</p> <p>Ms. Anne-France Didier Territorial Policy Advisor Pilote ODD14- DGAMPA/SEML/Secretariat of the state for the Sea Ministry of Ecological Transition and Territorial Cohesion E-mail: anne-france.didier@developpement-durable.gouv.fr</p> <p>Mr. David Elkaim International Negotiations Officer - Marine Biodiversity Barcelona and Cartagena Conventions Directorate for European and International Action Ministry of Ecological Transition and Territorial Cohesion E-mail: david.elkaim@developpement-durable.gouv.fr</p> <p>Mr. Nabil Medaghri Alaoui Global Ocean Protection Department of Environment and Climat Ministry for Europe and Foreign Affairs E-mail: nabil.medaghri-alaoui@diplomatie.gouv.fr</p>
	<p>Mr. Vincent Szleper Assistant to the Deputy Director DGALN/DEB/ELM Ministry of Ecological Transition and Territorial Cohesion E-mail: vincent.szleper@developpement-durable.gouv.fr</p> <p>Mr. Jean Vermot Head of Mission DGALN/DEB/MI Ministry of Ecological Transition and Territorial Cohesion E-mail: jean.vermot@developpement-durable.gouv.fr</p>

Mr. André Grosset

Deputy Head of Unit
Protection and Sustainable Development of the Marine
Environment (PREMAR)
E-mail: andre.grosset@intradef.gouv.fr

Ms. Phénia Marras-Ait Razouk

Coordinator of the MED-Posidonie Network
French Biodiversity Agency
E-mail: phenia.marras@afbiodiversite.fr

Ms. Isabelle Perret

Councilor for Europe and Environment
General Secretariat for the Sea (SGMer)
E-mail: isabelle.perret@pm.gouv.fr

Marie Valat

Councilor for the Mediterranean
General Secretariat for the Sea (SGMer)
E-mail: marie.valat@pm.gouv.fr

Mr. Fabrice Bernard

International Relations Director
Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages
Lacustres (CELRL)
E-mail: f.bernard@conservatoire-du-littoral.fr

Mr. Eric Levert

Interregional Director for the Mediterranean Sea
E-mail: eric.levert@developpement-durable.gouv.fr

Mr. Gilles Boidevezi

Maritime Prefect for the Mediterranean
E-mail: gilles.boidevezi@premar-mediterranee.gouv.fr

Mr. Christophe Mirmand

Prefect of the Provence-Alpes-Cote d'Azur Region
E-mail: pref-secretariat-prefet@bouches-du-rhone.gouv.fr

Mr. Laurent Roy

Director
Rhône Méditerranée Corse Water Agency
E-mail: laurent.roy@developpement-durable.gouv.fr

Ms. Isabelle Monfort

President
Port Cros National Park
E-mail: direction.pnpc@portcros-parcnational.fr

Ms. Anne Laure Santucci

President
Permanent Committee of the Mediterranean Maritime
Council
E-mail: anne-laure.santucci@isula.corsica

	<p>Mr. Silvain Petit Director of the Small Islands Programme Small Islands Organisation (SMILO) E-mail: s.petit@smilo-program.org</p>
GREECE / GRÈCE	<p>Ms. Maria Papaioannou National Expert - European and International Environmental Affairs and Sustainable Development Issues Directorate of International and European Activities Department of European and International Environmental Affairs Hellenic Ministry of Environment and Energy E-mail: m.papaioannou@prv.ypeka.gr</p>
ISRAEL / ISRAËL	<p>Ms. Rotem Shamay Head of Strategy and Innovation Policy and Strategy Division Ministry of Environmental Protection E-mail: rotemsh@sviva.gov.il</p>
ITALY / ITALIE	<p>Mr. Roberto Giangreco Div. IV Protection of the Coastal and Marine Environment Support for International Activities E-mail: giangreco.roberto@mase.gov.it; giangreco.roberto@minambiente.it</p>
MONTENEGRO / MONTÉNĚGRO	<p>Ms. Aneta Kankaras Head of Office for Sustainable Development Secretariat General of the Government E-mail: aneta.kankaras@gsv.gov.me</p> <p>Mr. Igor Pejovic Senior Advisor Office for Sustainable Development Secretariat General of the Government E-mail: igor.pejovic@gsv.gov.me</p>
MOROCCO / MAROC	<p>Mr. Mohammed Maktit Head of the Studies and Planning Division Secretary of State to the Minister for Energy, Mines and Sustainable Development, in charge of Sustainable Development Ministry of Energy Transition and Sustainable Development E-mail: maktit@environnement.gov.ma; m.maktit@gmail.com</p>

SLOVENIA / SLOVÉNIE	<p>Dr Mitja Bricelj Secretary Environment Directorate Water Department Ministry for Environment and Spatial Planning E-mail: mitja.bricelj@gov.si</p> <p>Mr. Rožle Kaučič Independent Expert Associate Institute for Water of the Republic of Slovenia (IZVRS) E-mail: rozle.kaucic@izvrs.si</p>
TUNISIA / TUNISIE	<p>Mr. Lotfi Ben Said Director General Department of Sustainable Development Ministry of Environment E-mail: b.said.lotfi@gmail.com</p>
TÜRKIYE / TÜRKIYE	<p>Mr. Ferudun Tekbiyik Deputy General Director E-mail: ferudun.tekbiyik@csb.gov.tr</p> <p>Ms. Asli Topalak Environmental Specialist Ministry of Environment, Urbanization and Climate Change E-mail: asli.topalak@csb.gov.tr</p>
<p>MCSD MEMBERS – THE LOCAL AUTHORITIES GROUP MEMBRES DE LA CMDD – LE GROUPE DES AUTORITÉS LOCALES</p>	
<p>AVITEM: AGENCE DES VILLES ET TERRITOIRES MÉDITERRANÉENS DURABLES / AGENCY FOR SUSTAINABLE MEDITERRANEAN CITIES AND TERRITORIES</p>	<p>Mr. Pierre Massis Director of Partnerships and Financing E-mail: p.massis@avitem.org</p> <p>Ms. Inès Belazi E-mail: belazines@hotmail.com</p> <p>www.avitem.org</p>
<p>FAIC: FORUM OF ADRIATIC AND IONIAN CITIES AND TOWNS / FORUM DES VILLES ADRIATIQUES ET IONIENNES</p>	<p>Dr. Davide Frulla Chief of Unit E-mail: davide.frulla@comune.fano.pu.it</p> <p>www.faic.eu</p>
<p>MED CITIES / MED CITES</p>	<p>Mr. Josep Canals Molina Secretary General E-mail: jcanals@amb.cat; jcanals@live.com</p> <p>contact@medcities.org</p>

MCSO MEMBERS – THE SOCIO-ECONOMIC STAKEHOLDERS GROUP MEMBRES DE LA CMDD – LE GROUPE DES PARTIES PRENANTES SOCIO ÉCONOMIQUES	
MCSO MEMBERS – THE NON-GOVERNMENTAL ORGANIZAITON GROUP MEMBRES DE LA CMDD – LE GROUPE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES	
ECO UNION	Mr. Jeremie Fosse President Eco-Union & Director Global Eco Forum E-mail: jeremie.fosse@ecounion.eu
MedPAN: MEDITERRANEAN PROTECTED AREAS NETWORK / RESEAU DES GESTIONNAIRES D'AIRES MARINES PROTEGÉES EN MÉDITERRANÉE	Ms. Carole Martinez International Policy Expert Senior Green & Blue Fund management E-mail: carole.martinez@medpan.org www.medpan.org www.medmpaforum.org
MCSO MEMBERS – THE SCIENTIFIC COMMUNITY GROUP MEMBRES DE LA CMDD – LE GROUPE DE LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE	
MedECC: MEDITERRANEAN EXPERTS ON CLIMATE AND ENVIRONMENTAL CHANGE	Mr. Joel Guiot CNRS France E-mail: guiot@cerege.fr Ms. Kasia (Katarzyna) Marini, PhD MedECC Lead Science Officer E-mail: marini@medecc.org Ms. Julie Gattacceca MedECC Science Officer E-mail: gattacceca@medecc.org
CIDCE : CENTRE INTERNATIONAL DE DROIT COMPARÉ DE L'ENVIRONNEMENT / INTERNATIONAL CENTRE FOR COMPARATIVE ENVIRONMENTAL LAW	Prof. Michel Prieur Chairman Professor Emeritus at the University of Limoges Scientific Director of CRIDEAU Honorary Dean of the Limoges Faculty of Law and Economics of the International Centre for Comparative Environmental Law E-Mail: michel.prieur@unilim.fr

MCS D MEMBERS – THE INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS GROUP MEMBRES DE LA CMDD – LE GROUPE DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES	
AFED: ARAB FORUM FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT / LE FORUM ARABE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT	Mr. Najib Saab Secretary General E-mail: nsaab@afedonline.org ; nwsaab@gmail.com
GWP-MED : THE GLOBAL WATER PARTNERSHIP – MEDITERRANEAN / LE PARTENARIAT MONDIAL POUR L'EAU – MÉDITERRANÉE	Prof. Michael J. Scoullos Chairman E-mail: info@mio-ecsde.org ; scoullos@mio-ecsde.org ; scoullos@chem.uoa.gr ; scoullos@swim-h2020.eu
IUCN-MED / UICN-MED: CENTRE FOR MEDITERRANEAN COOPERATION OF THE INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE / CENTRE POUR LA COOPERATION MÉDITERRANÉENNE DE L'UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE	Mr. Maher Mahjoub Regional Programme Coordinator Mediterranean Cooperation Center E-mail: maher.mahjoub@iucn.org
MCS D MEMBERS – PARLAMENTARIANS MEMBRES DE LA CMDD – PARLEMENTAIRES	
COMPSUD : CIRCLE OF MEDITERRANEAN PARLIAMENTARIANS ON SUSTAINABLE DEVELOPMENT / CERCLE DES PARLEMENTAIRES MÉDITERRANÉENS SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	Prof. Michael J. Scoullos Secretary General E-mail: info@mio-ecsde.org ; scoullos@mio-ecsde.org ; scoullos@chem.uoa.gr ; scoullos@swim-h2020.eu
PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN (PAM) / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA MÉDITERRANÉE (APM)	H.E. Ambassador Sergio Piazzì Secretary General E-mail: secretariat@pam.int ; sg@pam.int (Mrs. Bouchra Bouchkouj) Ms. Claire Pitollat Member of the French National Assembly and PAM Special Rapporteur on Energy Transition E-mail: progofficer2@pam.int

	Ms. Jeanne Beury Josselin Parliamentary Attaché to Ms. Claire Pitollat
PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE ORGANIZATION FOR SECURITY AND COOPERATION IN EUROPE (PA OSCE) / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPERATION EN EUROPE (AP OSCE)	Mr. Marco Bonabello Senior Advisor - Director for Economic and Environmental Security OSCE Parliamentary Assembly Secretariat E-mail: marco.bonabello@oscepa.dk ; marco.bonabello@oscepa.org Mr. Pere Joan Pons Member of Parliament - Spain E-mail: almudena.lopez@congreso.es
OBSERVERS, INCLUDING FORMER MEMBERS OF THE MCSD OBSERVATEURS, Y COMPRIS LES ANCIENS MEMBRES DE LA CMDD	
UFM / UPM: SECRETARIAT OF THE UNION FOR THE MEDITERRANEAN / SECRÉTARIAT DE L'UNION POUR LA MÉDITERANÉE	Mr. Almotaz Abadi Deputy Secretary General in charge of Water, Environment and Blue Economy E-mail: almotaz.abadi@ufmsecretariat.org
IME : INSTITUT MÉDITERANEEN DE L'EAU	Mr. Allain Meyssonier President E-mail: infoime-eau.org
AIFM : ASSOCIATION INTERNATIONALE DES FORETS MEDITERRANEENNES	Ms. Joëlle Salameh Programme Manager E-mail: gestion@aifm.org Ms. Joëlle Bailet Administrator E-mail: secretariat@aifm.org
IDDRI : INSTITUT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES / INSTITUTE FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT AND INTERNATIONAL RELATIONS	Mr. Angelo Sciacca Senior Research Fellow Blue Tourism angelo.sciacca@iddri.org
INVITED SPEAKERS	
UNION FOR THE MEDITERRANEAN / UNION POR LA MÉDITERANÉE	Mr. Almotaz Abadi Deputy Secretary General in charge of Water, Environment and Blue Economy E-mail: almotaz.abadi@ufmsecretariat.org
	Mr. Lucien Chabason Former UNEP/MAP Coordinator E-mail: lucienchabason@wanadoo.fr

	<p>Mr. Ali Badreddine Manager Tyre Coast Nature Reserve E-mail: ali.badreddine@hotmail.com</p> <p>Ms. Kyveli Gourgouri Assistant Project Manager Polygreen Group of Companies E-mail: k.gourgouri@polygreen.eco</p> <p>Mr. Ahmed Yassin Co-founder and Strategist Banlastic Egypt E-mail: ahyassin007@gmail.com</p> <p>Mr. Josep Rodríguez Responsible for International Relations Tourism Department Barcelona Provincial Council E-mail: rodriguezlj@diba.cat</p> <p>Youth representatives</p> <p>Mr. Mohamed Shaat E-mail: mohamedr.fathyy@gmail.com</p> <p>Ms. Agness Nohra E-mail: agness.nohraa@gmail.com</p> <p>Mr. Fares Shmayssani E-mail: fares.shmayssani@gmail.com</p> <p>PAMEx and its Local Investment Finance Facility</p> <p>Mr. Anisse Terai Tell Group PAMEx Local Investment Finance Facility E-mail : anisse.terai@tell.group</p> <p>Ms. Stéphanie Lux President of Chances Conseil E-mail: stephanie.lux@chances-conseil.fr</p>
UNEP/MAP REGIONAL ACTIVITY CENTRES CENTRES D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PNUE/PAM	
PLAN BLEU/RAC – CAR/PLAN BLEU : PLAN BLEU REGIONAL ACTIVITY CENTRE / CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES PLAN BLEU	<p>Mr. Lucien Chabason Honorary President E-mail: lucienchabason@wanadoo.fr</p> <p>Mr. Guillaume Sainteny President E-mail: gsainteny@planbleu.org</p>

	<p>Mr. Denis Lacroix Vice President (Prospective) E-mail:</p> <p>Mr. Guillaume Benoit Vice President (Water and Agriculture) E-mail: guillaumebenoit01@gmail.com</p> <p>Mr. Jacques Theys Scientific Advisory Panel E-mail: jacques.theys@numericable.fr</p> <p>Mr. Yves Henocque Treasurer (Marine ecosystem) E-mail: henocquey@yahoo.com;</p> <p>Mr. François Guerquin Director E-mail: fguerquin@planbleu.org</p> <p>Ms. Lina Tode Deputy Director E-mail: ltode@planbleu.org</p> <p>Ms. Kasia (Katarzyna) Marini Lead Science Officer - MedECC E-mail: marini@medecc.org</p> <p>Mr. Antoine Lafitte Head Environment and Sustainable Development Observatory E-mail: alafitte@planbleu.org</p> <p>Ms. Gloria Lazaro Programme officer E-mail: glazaro@planbleu.org</p> <p>Ms. Khadidja AMINE Chargée de mission développement durable et prospective E-mail : kamine@planbleu.org</p> <p>Mr. Michael Karner Project Coordinator E-mail: mkarner@planbleu.org</p> <p>Mr. Arnaud Terrisse Project Officer E-mail: aterrisse@planbleu.org</p> <p>Ms. Pauline Simon Head of Communication E-mail: psimon@planbleu.org</p> <p>Ms. Anne-Dominique Chalmet Head of Human Resources</p>
--	---

	<p>E-mail : adchalmet@planbleu.org</p> <p>Ms. Isabelle Rossi Accountant E-mail: irossi@planbleu.org</p> <p>Mr. Samson Bellières Project Assistant Blue economy and Growth E-mail: sbellieres@planbleu.org</p> <p>Ms. Marie Lesniak Intern E-mail: mlesniak@planbleu.org</p>
<p>PAP/RAC – CAR/PAP: PRIORITY ACTIONS PROGRAMME REGIONAL ACTIVITY CENTRE / CENTRE D’ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LE PROGRAMME D’ACTIONS PRIORITAIRES</p>	<p>Ms. Marina Markovic Programme Officer E-mail: marina.markovic@paprac.org</p>
<p>SPA-RAC – CAR/ASP: SPECIALLY PROTECTED AREAS REGIONAL ACTIVITY CENTRE / CENTRE D’ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES</p>	<p>Mr. Khalil Attia Director E-mail: director@spa-rac.org</p>
<p>MEDWAVES: SUSTAINABLE CONSUMPTION AND PRODUCTION REGIONAL ACTIVITY CENTRE / CENTRE D’ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA CONSOMMATION ET LA PRODUCTION DURABLES</p>	<p>Mr. Roger García Deputy Director E-mail: rgarcia@scprac.org</p>

<p>INFO/RAC – CAR/INFO : INFORMATION AND COMMUNICATION REGIONAL ACTIVITY CENTRE / CENTRE D’ACTIVITES REGIONALES POUR L’INFORMATION ET LA COMMUNICATION</p>	<p>Ms. Lorena Babbini Director E-mail : lorenza.babiini@imfro-rac.org</p> <p>Ms. Silvia Sbordonni Visual Communication Officer E :mail : silvia.sbordonni@info-rac.org</p> <p>Mr. Attilio Catellucci E:mail: attilio.castellucci@isprambiente.it</p>
<p>UNEP/MAP COORDINATING UNIT – BARCELONA CONENTION SECRETARIAT UNITÉ DE COORDINATION DU PNUE/PAM – SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION DE BARCELONE</p>	
<p>Ms. Tatjana Hema Coordinator</p> <p>Ilias Mavroeidis MAP Programme Officer</p> <p>Jihed Ghannem MAP Public Information Officer</p> <p>Stavros Antoniadis Associate Administrative Officer</p> <p>Etab Al Takee Consultant</p> <p>Elisabeth Chouraki PAMEx Technical Secretariat</p> <p>Apostolos Apostolopoulos Administrative Assistant</p>	

Annexe II
Ordre du jour provisoire de la CMDD

Ordre du jour provisoire

- | | |
|------------------------------------|---|
| Point 1 de l'ordre du jour | Ouverture de la réunion |
| Point 2 de l'ordre du jour | Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none">a) Élection du comité de pilotageb) Adoption de l'ordre du jour provisoirec) Organisation des travaux |
| Point 3 de l'ordre du jour | Rapport du Coordonnateur sur les activités de développement durable pour la période juin 2021– mai 2023 |
| Point 4 de l'ordre du jour | Mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) <ul style="list-style-type: none">a) Initiatives phares de la SMDDb) Tableau de bord méditerranéen de la durabilitéc) Mis à jour de la SMDD : processus et raisonnement |
| Point 5 de l'ordre du jour | Étude prospective MED 2050 <ul style="list-style-type: none">a) Présentation de l'étude prospective MED 2050b) Résultat de l'atelier des jeunes Med 2050 sur l'avenir de la Méditerranée |
| Point 6 de l'ordre du jour | Table ronde/discussion : économie bleue durable en Méditerranée dans le contexte des récents engagements mondiaux et régionaux pertinents |
| Point 7 de l'ordre du jour | Considérations de durabilité dans le Programme de travail 2024-2025 du PNUE/PAM |
| Point 8 de l'ordre du jour | Contributions de la 20^{ème} réunion de la CMDD à la Déclaration ministérielle de la COP 23 |
| Point 9 de l'ordre du jour | Composition de la CMDD |
| Point 10 de l'ordre du jour | Autres questions, y compris la date et le lieu de la prochaine réunion de la CMDD |
| Point 11 de l'ordre du jour | Conclusions et recommandations |

Annexe III
Allocution de bienvenue et remarques/déclarations liminaires

Opening remarks by Mr. Mitja Bricelj, President of the Mediterranean Commission on Sustainable Development

Sustainable blue economy in the Mediterranean in the context of the most recent relevant global and regional commitments

«The way forward for the Sustainable Blue Economy in the Mediterranean»

The UNEP/MAP Barcelona Convention's efforts in assisting the countries of the Adriatic and Ionian region has been highly valuable as it provided concrete projects for setting up Coastal Area Management Plans (CAMPs) and Regional Contingency Plans for the prevention of pollution from accidents on the sea. This created a solid fundament for setting up specific EU macroregional strategies, like the one for the Adriatic-Ionian region – EUSAIR.

The EUSAIR's Pillar on Environmental Quality addressed and connected concrete issues of Blue Growth, Sustainable Tourism and Connectivity. The results are the Adriatic Sub-Regional Marine Oil Pollution Contingency Plan (SCP Adriatic) and the innovative application of the ICZM/MSP approach by introducing eco-connectivity in Marine Spatial Planning (Blue and Green Corridors).

The enhancement of MPA networks will be a priority measure to achieve GES in the future. This has been recognised by the European Council when it in 2021 adopted a Conclusion on a Sustainable Blue Economy. The European Council acknowledged that the concept of Blue Corridors in the framework of MSP is a measure to improve the fundamental connectivity of ecological networks and to ensure sustainable fisheries and navigation in the marine eco-regions.

Allocution de Madame Tatjana Hema, Coordinatrice du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement

- Excellence Monsieur Hervé Berville, Secrétaire d'Etat à la Mer de la République française ;
- Monsieur Mitja Bricelj, Président de la Commission Méditerranéenne de développement durable, représentant la Slovénie ;
- Excellence Monsieur Karim Amellal, Ambassadeur, délégué interministériel à la Méditerranée de la République française ;
- Monsieur Christophe Madrolle, Conseiller régional, Région Sud ;
- Madame Samia Ghali, Maire-adjointe de Marseille
- Honorables membres de la Commission méditerranéenne de Développement durable,
- Honorables invités ;
- Cher(e)s collègues ;
- Mesdames et messieurs.

Au nom du Plan d'Action pour la Méditerranée – le PAM (*MAP, en anglais*) – du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, je tiens à exprimer notre gratitude à la France, qui accueille cette 20^{ème} réunion de la Commission Méditerranéenne de développement durable – la CMDD— de l'hospitalité et des facilités qui nous ont été accordées.

Je souhaiterais également adresser mes plus vifs remerciements à la Ville de Marseille, dont les locaux abritent nos travaux pour trois jours d'échanges et de réflexions consacrés à l'ancrage de la durabilité et de la résilience en Méditerranée.

Marseille occupe une place prépondérante dans l'architecture institutionnelle du PAM. [**Comme l'a indiqué Son Excellence Monsieur le Secrétaire d'Etat**], la ville abrite le Plan Bleu, le Centre d'Activités régional spécialiste des questions relatives au développement durable et de la prospective. Depuis 1977, année de la mise à disposition du Plan Bleu par la France en appui au PAM, le Centre affine la compréhension des dynamiques relatives aux interactions entre les systèmes socio-économiques et les systèmes naturels pour étayer des politiques environnementales et de développement fondées sur la connaissance.

Parmi les produits phares du Plan Bleu figure le Rapport sur l'Environnement et le Développement en Méditerranée (RED, ou SoED en anglais).

Ce rapport décortique les pressions que les secteurs économiques exercent sur les écosystèmes et identifie des recommandations d'action par les décideurs.

Depuis 2018, le Plan Bleu accueille le Secrétariat scientifique du MedECC dans le cadre d'un partenariat avec l'Union pour la Méditerranée (UpM).

Fort de ses 700 membres, le MedECC est un réseau d'experts dédié à l'évaluation du changement climatique et environnemental en méditerranée.

Le premier rapport du MedECC – MAR 1 – a apporté des éclairages inédits sur le rythme et l'étendue du changement climatique en méditerranée et ses interactions avec les mutations environnementales observées dans la région.

Trois nouveaux rapports du MedECC sont attendus d'ici à début 2024.

Marseille demeure donc un lieu de foisonnement de la connaissance appuyant le mandat du PAM et l'action des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, qui est la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée.

La cité phocéenne est, depuis des millénaires, un lieu de rencontre, de partage et de brassage et une plaque tournante de l'économie bleue en méditerranée, avant même que le terme ne soit inventé. Je ne peux donc qu'être ravie que Marseille accueille cette réunion de la CMDD dédiée, entre autres points inscrits à son ordre du jour, à la dynamisation d'une économie bleue **durable**.

Permettez-moi d'insister sur l'adjectif **durable**. Bien au-delà des considérations sémantiques, il est impératif de garder la durabilité au centre de l'attention et de l'action.

Dans un bassin où les ressources marines et côtières sont mises à rude épreuve, il ne faut pas que la dynamisation de l'économie bleue déclenche une « ruée vers l'or bleu ». Ce sera le thème de la table ronde qui s'annonce passionnante et qui sera modérée par Madame Sophie-Dorothée Duron, Cheffe du Service des Espaces maritimes et côtiers au Secrétariat d'État français à la mer.

Nous savons ce qu'il faut faire. Il faut changer notre rapport à l'environnement. Il faut découpler le développement socio-économique de la destruction des écosystèmes.

Vaste programme ! Certes, mais nous savons que la région méditerranéenne a les moyens de relever le défi dans l'esprit de concertation et de solidarité régionales ancré dans la Convention de Barcelone. Cette Convention est un véritable joyau que les Parties contractantes --21 pays côtiers et l'Union européenne—se sont données sous les auspices et avec l'impulsion du PAM. Le PAM fut le premier cadre de coopération édifié au sein du Programme des mers régionales du Programme des Nations unies pour l'Environnement.

Née en 1976 et révisée en 1995, la Convention de Barcelone est dotée de sept protocoles qui ont force de convention internationale.

Aujourd'hui, le système que forme le PAM et ses six Centres d'activités régionaux avec la Convention de Barcelone et ses protocoles est bien plus qu'une institution. C'est un catalyseur de coopération, un moteur d'action et un générateur de biens publics pour l'ensemble de la région.

C'est ainsi que le système PNUE/PAM-Convention de Barcelone a donné à la région la Commission méditerranéenne de développement durable.

Rassemblant des représentants des gouvernements mais aussi d'autorités locales, d'acteurs socioéconomiques, d'organisations de la société civile, d'organisations intergouvernementales et de la communauté scientifique et des parlementaires, la Commission se distingue par une composition unique en son genre.

Tous les membres de la CMDD participent sur un pied d'égalité à ses délibérations. La Commission est ainsi le principal forum régional dédié au développement durable en méditerranée ; un forum où les partenariats se renforcent et s'enrichissent.

L'ordre du jour de la réunion comprend un examen de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable – la SMDD—, que la Commission a élaborée, et que les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adoptée en 2016.

La SMDD est le principal document-cadre stratégique donnant à tous les acteurs et partenaires les moyens de réaliser les objectifs de développement durable – les ODD—aux niveaux régional, sous-régional, national et local.

A l'ordre du jour également, un passage en revue des avancées accomplies à l'échelle globale en matière de lutte contre la pollution plastique et la sauvegarde de la biodiversité,

(notamment le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal et le Traité relatif à la biodiversité marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale)

et les moyens de les intégrer dans les travaux du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone. L'objectif reste d'assurer le passage d'échelle du global au régional (et vice versa, pour bénéficier du retour d'expériences) — pour plus de synergie ; pour plus d'impact. Cette réunion de la CMDD est résolument tournée vers l'avenir.

Le Plan Bleu y présentera son étude prospective « MED 2050 » et six scénarios pour la Méditerranée, qui prennent en compte les tendances passées et actuelles, et les voies de transition vers une région plus verte et plus résiliente.

Une discussion riche nous attend pendant ces trois jours. Tourisme, agriculture, aquaculture, transport, gestion de déchets et assainissement, consommation et production durables, ressources en eau, énergies renouvelables, et j'en passe !

Nous attendons de cette réunion des orientations et des recommandations que le Secrétariat transmettra à la 23^{ème} réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, qui se tiendra dans six mois à Portoroz en Slovénie.

Les recommandations de la CMDD seront aussi entendues lors de la Conférence des Nations unies sur l'océan (UNOC), qui aura lieu en 2025 à Nice. Ce sera alors l'occasion de faire entendre la voix de la méditerranée avec ses multiples tonalités.

Merci de votre présence et de votre engagement. Je vous souhaite une bonne réunion.



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Discours d'Hervé BERVILLE

Mercredi 14 juin, Marseille

Ouverture de la Commission méditerranéenne du Développement durable

Monsieur le Président de la Commission méditerranéenne pour le développement durable, cher Mitja,

Madame la Secrétaire Générale, chère Tatjana

Monsieur l'Ambassadeur, cher Karim,

Mesdames et Messieurs,

Introduction

C'est un plaisir d'être ici avec vous, à Marseille (Ville riche d'une longue histoire maritime), pour ouvrir la 20^{ème} Commission méditerranéenne du développement durable.

Merci au Plan d'action pour la Méditerranée et au Programme des Nations-Unies pour l'Environnement pour l'engagement continu en faveur de la protection de la mer Méditerranée et pour l'organisation de ces Journées d'échanges qui offrent un cadre de coopération unique sur l'environnement et le développement durable en Méditerranée.

Je souhaite remercier tout particulièrement Monsieur Mitja BRICELJ et Madame Tatjana Hema pour votre implication remarquable et votre engagement constant pour le bon déroulement de notre action collective.

Je salue bien évidemment le Maire de Marseille et le Président de la région sud pour l'accueil.

Et enfin un grand merci à toutes les équipes qui ont été à pied d'œuvre ces derniers jours et à vous tous qui représentez la diversité de notre Méditerranée.

1- Soutien de la France à la convention de Barcelone et confirmation de son engagement pour la Méditerranée

Etre parmi vous aujourd'hui c'est une évidence. Une Evidance car depuis 6 ans, le Président de la République Emmanuel Macron a fait de la protection des mers et des océans, une priorité de la diplomatie environnementale et un pilier de l'action multilatérale.

Présider cette commission est donc la continuité de l'engagement de la France qui s'est matérialisé avec par exemple le One Ocean Summit à Brest et qui aura également comme point de convergence le Sommet des Nations unies pour les océans qui aura donc lieu ici en Méditerranée.

Notre engagement pour les océans est constant, cohérent et résolu.

Et le développement durable en mer Méditerranée est une priorité que nous partageons et j'ai envie de dire que nous chérissons car nous savons que plus que toutes les autres mers du globe, c'est un espace extrêmement fragile. Dans toutes ces dimensions.

Nous le savons : si rien n'est fait, le réchauffement climatique dans le bassin méditerranéen sera 20% supérieur à la moyenne mondiale d'ici 2100, et la température de l'eau pourrait augmenter de +3,5°.

Les récents mois ont, s'il était encore nécessaire, ont démontré l'urgence d'agir sur le plan climatique et la surface des océans a connu son mois de mai le plus chaud jamais enregistré. Depuis 3 mois, la température bat tous les records et les épisodes de canicules marines se multiplient.

Un espace fragile, car nous savons ici que le progrès économique et social ne peut être que collectif et que les tensions géopolitiques, la pauvreté, l'instabilité politique, les inégalités, le défi des migrations ou encore de l'insécurité alimentaire, ne se résoudront qu'à la force du poignet de la coopération.

Le développement durable qui intègre pleinement la question sociale et le rythme de la transition pour ne laisser personne sur le bord du chemin est la condition de notre capacité à répondre sur le long terme aux multiples urgences.

C'est vrai pour tous les enjeux : je peux citer la pollution marine qui un fléau car comme vous le savez, la Méditerranée est l'une des mers les plus touchées par les déchets marins au monde avec plus de 730 tonnes de plastiques qui arrivent chaque jour.

1) Soutien au système PAM /PNUE

Vous le voyez, présider cette commission est une tâche exaltante et vous l'avez compris l'engagement du gouvernement français au système PNUE/PAM est totale comme l'illustre d'ailleurs notre contribution financière de près de 2 millions d'euros chaque année.

Nous soutenons car la Convention de Barcelone est une convention de mer régionale pionnière et parmi les plus abouties des 18 conventions mondiales dans le domaine de la mer.

Le travail qui est devant nous, mes chers amis, est passionnant car le cadre juridique régional innovant et de référence que constitue la Commission méditerranéenne de développement durable nous permet avec méthode et efficacité d'améliorer le milieu marin et le littoral pour atteindre le développement économique et social pour tous.

La révision de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) est à cet égard cruciale et j'en attends personnellement beaucoup.

Nous devons absolument articuler, coordonner cette nouvelle stratégie avec les autres actions transversales et initiatives importantes que nous soutenons par ailleurs : Je pense aux COP climat, le cadre adopté lors de la COP 15 sur la diversité biologique, le PAMEx 2030, la feuille de route de l'Union pour la Méditerranée ou encore l'initiative Ouest Med financée par l'UE. (d'autres)

Nous devons orienter cette seconde version de la SMDD vers un objectif de « transition vers une économie maritime durable ». Pour tous les secteurs déterminants pour notre souveraineté : pêche et aquaculture, énergie, ports, transports et sécurité maritime, tourisme.

Bref, notre ambition, est d'apporter des solutions pour permettre un progrès partagé sur toutes les rives de la Méditerranée et je ne doute pas que ce sera l'un des enjeux de la prochaine COP cette année en Slovénie, et je remercie les slovènes pour l'accueil.

Pour la CMDD, nous souhaitons donc porter 3 priorités : la préservation de la biodiversité marine, la planification maritime, la connaissance scientifique

1) Faire de la préservation de la biodiversité marine une priorité en méditerranée :

La préservation de la biodiversité marine est un enjeu crucial dans notre région qui est à la fois un « hot spot » de biodiversité et qui est doublement affectée par les impacts de certaines activités et le changement climatique.

La biodiversité est au fond la condition de notre résilience : que ce soit pour son rôle d'atténuation vis-à-vis changement climatique mais aussi pour les ressources qu'elle nous offre (pêche, tourisme, etc) et dont nous dépendons.

Je souhaite donc proposer que la CMDD soumette à la COP de décembre une initiative ambitieuse sur la POSIDONIE qui viserait à soutenir le plan d'action du réseau Med posidonie, en particulier son objectif de protection des 100% des herbiers en 2030 et donc d'en faire un objectif partagé. L'objectif est de soutenir la mise en place de mouillages écologiques, des projets de restauration de la posidonie et la mise en place d'un marché carbone bleu pour compenser les pertes de biodiversité et financer des programmes de restauration.

Ces programmes portent leur fruit, comme le montre les bons résultats obtenus en France avec l'appui de la région Sud dont je salue la politique très ambitieuse en la matière.

Je souhaite aussi, avec vous, lancer l'idée d'un festival annuel multiculturel méditerranéen de la posidonie pour mobiliser autour d'un emblème culturel et patrimonial commun les acteurs locaux, les collectivités, les jeunes et valoriser positivement son image auprès des touristes et usagers de la mer pour les engager à sa préservation.

Deuxième priorité : **la Planification maritime intégrée en mer méditerranée**

La planification n'est pas un objectif en soi, ou un enième exercice de concertation sans lendemain, mais un véritable outil d'accompagnement et de gestion qui de concilier le développement d'une économie maritime tout en préservant les ressources marines et le bon état écologique du milieu pour les générations futures.

C'est une démarche nécessaire pour aborder en même temps les enjeux de transitions énergétique, le maintien de nos activités maritimes telles que la pêche ou le tourisme et la qualité de l'environnement.

Vous le voyez, le déploiement en Méditerranée de la planification maritime intégrée est essentielle et des actions très concrètes peuvent rapidement être portées. Je pense notamment à la planification des énergies marines renouvelables pour porter nos ambitions de transition énergétique.

Je vous proposer donc la création d'un Groupe de Travail « Planification maritime en méditerranée » en lien avec le PAM/PNUE pour partager des méthodes et outils de planification.

Troisième priorité : **Renforcer la connaissance et l'expertise scientifique en Méditerranée**

La connaissance de la mer Méditerranée demeure très lacunaire et nous devons au cours de la prochaine décennie, améliorer considérablement la compréhension des enjeux et de leur imbrication.

Nous ne protégeons bien que ce que nous connaissons et donc la France souhaite que nous apportions collectivement un soutien marqué au volet « connaissance et expertise » scientifique, notamment en appuyant le PLAN BLEU et le réseau des experts du MedEcc.

L'objectif doit être de renforcer le lien entre la science et la politique, de renforcer les expertises en lien avec les acteurs locaux, de nourrir les politiques publiques et de mieux évaluer nos décisions.

Au-delà de ces trois priorités, ma conviction est qu'il nous faut faire de la Méditerranée un exemple et une illustration de la capacité des espaces régionaux à s'emparer des grands enjeux internationaux

Notre travail sera de collectivement approfondir la prise en compte des engagements internationaux et européens dans la prochaine Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) qui orientera les travaux de la prochaine COP.

1) Atteindre la cible de protection de 30% de la à l'horizon 2030 de l'accord de Montréal

Nous avons été très mobilisés à la COP 15 de Montréal où nous avons réussi à faire intégrer, dans l'accord final, un objectif de protection de 30% des mers à l'échelle mondiale d'ici 2030.

Il nous faut, là aussi, montrer que la Méditerranée est une mer exemplaire en atteignant collectivement cette cible.

Je souhaite ainsi renforcer en Méditerranée l'engagement de la France avec tous les pays qui le souhaiteront dans la mise en œuvre de la HAC (high ambition coalition) pour la nature et les peuples, lancée lors du One Planet Summit et qui vise la mise en place d'aires marines protégées durablement gérées.

En parallèle nous avons œuvré pour qu'un Traité pour protéger la Haute mer soit enfin conclu par la communauté internationale. Mais même s'il n'y a pas de haute-mer en méditerranée, nous avons néanmoins une responsabilité collective pour protéger cet espace et cela passe par la ratification rapide du traité ONU BBNJ lorsqu'il aura été signé.

2) Lutter contre la pollution plastique : Il nous faut aussi parvenir à conclure la négociation d'un Traité contraignant contre la pollution plastique, afin de baisser notre production de plastique et accroître le recyclage. Je souhaite aussi que l'on puisse rapidement avec votre soutien, madame la secrétaire générale du PAM/PNUE, promouvoir la HAC pour éliminer la pollution plastique d'ici 2040 et des positions communes dans le cadre des négociations à l'image du travail conséquent déjà mené avec le Plan d'action pour une Méditerranée exemplaire.

Il nous faut aussi accompagner la mise en œuvre des outils de décidés à l'OMI

Très concrètement c'est intégrer la lutte contre la pollution plastique et la lutte contre la pollution en mer par les navires ou accompagner la mise en œuvre de la zone ECAMED (Med SOx ECA). Plus de 1000 morts prématurées et plus de 2000 cas d'asthme infantile pourraient être évitées chaque année pour l'ensemble du bassin méditerranéen. Et nous avons signé l'année dernière, ici même, avec les acteurs de la croisière en Méditerranée, une Charte dans laquelle ils s'engagent à réduire leurs émissions de façon anticipée.

Mais c'est aussi mettre en œuvre la ZMPV – zone maritime particulièrement vulnérable pour la protection des cétacés, via notamment les équipements de détection des navires et la réduction de leur

vitesse, comme nous le faisons déjà dans le cadre de l'accord PELAGOS partagé avec l'Italie et Monaco.

Pendant notre présidence de cet accord nous associerons les pays du pourtour méditerranéen à nos initiatives pour une meilleure cohérence entre tous nos travaux.

La gestion d'une pêche durable et la lutte contre la pêche INN

Ce sont des objectifs déjà prioritaires pour la région mais qu'il nous faut renforcer par un travail en commun avec la Commission générale des pêches de la méditerranée.

3) L'interdiction de l'exploitation minière

J'aimerais enfin aborder un sujet qui me tient à cœur : le Président de la République a lancé un appel à **interdire l'exploitation minière des grands fonds** à la COP 27 en fin d'année dernière. Nous sommes le seul pays à l'avoir fait.

J'appelle tous les pays méditerranéens à nous rejoindre pour éviter une exploitation minière qui pourrait causer des dommages irréversibles dans nos océans.

Conclusion

Face à l'ampleur de l'urgence climatique, les États seuls ne peuvent que peu de choses, nous devons nous appuyer sur le multilatéralisme et la coopération régionale pour agir. C'est tout l'intérêt de la Commission méditerranéenne pour le développement.

Toutes les négociations et les décisions que nous allez prendre ces deux prochaines années ont un seul objectif : protéger et valoriser durablement notre bassin méditerranéen pour le bien-être des générations futures.

Je ne doute pas que nos travaux porteront leurs fruits afin que la Méditerranée soit à l'avant-garde du combat pour le développement durable et un exemple d'action collective pour sommet des nations unies pour les Océans.

Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Egypte, Espagne, Grèce, Israël, Italie, Liban, Libye, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Slovénie, Syrie, Tunisie, Turquie, Union européenne.
Alors soyons ambitieux, mettons-nous au travail, vive la Méditerranée et vive la Commission méditerranéenne pour le développement !

Discours de l'Ambassadeur, Délégué interministériel à la Méditerranée
A l'occasion de la 20^{ème} réunion de la Commission méditerranéenne du Développement Durable
(CMDD)

Panel "Sustainable Blue Economy in the Mediterranean in the context of the most recent relevant
global and regional commitments" (14h30 – 17h30)

Mercredi 14 juin 2023, à Marseille

Introduction :

Monsieur le Secrétaire d'Etat à la Mer,
Monsieur le Président de la Commission méditerranéenne du développement durable,
Madame la coordinatrice du Plan d'Action pour la Méditerranée, chère Tatjana,

Je tiens à remercier chaleureusement le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, l'équipe du Secrétariat d'Etat à la Mer, la Mairie de Marseille et la Région pour l'organisation de cette 20^{ème} réunion de la CMDD et cette invitation à prendre la parole sur un sujet-clé pour la Méditerranée et pour la coopération entre les 23 Etats riverains : l'économie bleue durable.

On estime la valeur annuelle de l'économie océanique globale à **2 500 milliards de dollars, ce qui en fait la septième économie mondiale**, dont dépendent pour leur subsistance directement ou indirectement plus de trois milliards de personnes². Toutefois, on passe à 1 000 milliards de dollars par an si l'on retire les coûts induits par la mauvaise gestion des océans, de la surpêche à la pollution par les nutriments en passant par l'impact des espèces envahissantes. Ces chiffres révèlent l'ampleur et le potentiel de ce que l'on appelle l'« économie bleue » et le fort enjeu que représente sa transition vers la durabilité.

L'économie bleue durable comprend toutefois un ensemble de secteurs qui s'étendent au-delà d'un volet simplement économique. Dans sa résolution du 3 mai 2022, **le Parlement européen invite à la définir de façon « suffisamment large pour intégrer toutes les activités sectorielles et intersectorielles liées aux océans, aux mers et aux zones côtières, y compris les activités de soutien direct et indirect »**. Cette définition, identique à celle retenue par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, regroupe ainsi un ensemble de secteurs, et notamment les **activités du littoral** (pêche et aquaculture ; transport maritime et port ; tourisme côtier et maritime ; déchets marins ; sûreté et sécurité maritime) ainsi que d'autres **enjeux plus transversaux** (énergies renouvelables ; investissements durables ; recherche et innovation ; emplois et recrutement ; compétences et formation; gouvernance et stratégie de bassin ; planification de l'espace maritime, etc.) et leur relation avec les écosystèmes côtiers et marins.

Ces différents secteurs sont chacun marqués par les multiples défis climatiques, environnementaux, économiques et démographiques que rencontre aujourd'hui la Méditerranée. Espace densément peuplé (500 millions de personnes) et très fréquenté (1^{ère} zone touristique mondiale), elle concentre 30% des flux commerciaux maritimes alors qu'elle ne représente que 0.8% de la surface maritime totale de la planète.

² Source : Mme Ngozi Okonjo-Iweala, Directrice générale de l'OMC durant la Conférence des Nations Unies sur les océans à Lisbonne, 2022.

Zone particulièrement vulnérable aux impacts du changement climatique, la Méditerranée fait également l'objet de crises hydriques et alimentaires, engendrées par la pandémie de la Covid-19 ainsi que par l'invasion de l'Ukraine, qui ont chacune accentué la vulnérabilité des pays méditerranéens et particulièrement de la rive Sud, avec des répercussions sur la stabilité politique et socio-économique de la région.

Selon les résultats du récent rapport PNUE/PAM/Plan Bleu sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée ainsi que le Premier rapport d'évaluation sur la Méditerranée (MAR1) du réseau MedECC, la Méditerranée doit impérativement changer de trajectoire pour atteindre nos objectifs écologiques maritimes, et plus largement les objectifs en termes de durabilité dans la région ;

Le prisme de l'économie bleue durable nous offre l'opportunité de réfléchir et de mettre en œuvre une réponse transversale et fédératrice aux multiples défis que rencontre la Méditerranée.

1/ Afin d'introduire cette table ronde consacrée à l'économie bleue durable en Méditerranée, je tiens à rappeler le cadre juridique international au sein duquel s'inscrivent les efforts internationaux pour la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique en Méditerranée.

A l'échelle mondiale, la lutte contre la pollution et le réchauffement climatique s'est initiée par la **Conférence Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique (UNFCCC)**. Le travail des négociateurs internationaux a permis d'aboutir à des engagements solides, et notamment l'**Accord de Paris (2015)**, prévoyant de maintenir « l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels » et de poursuivre les efforts « pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels ». Et, par la suite, le **Pacte de Glasgow (2021)**, finalisant l'Accord de Paris, l'a rendu pleinement opérationnel six ans plus tard, en permettant l'adoption du cadre de transparence renforcée (article 13) selon lequel les Parties devront désormais rapporter leurs émissions de gaz à effet de serre de la manière la plus détaillée possible et de façon comparable. La France adhère pleinement à ces engagements et se tient mobilisée sur le renforcement de leur mise en œuvre.

A l'échelle méditerranéenne et dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM), la **Convention de Barcelone (1976)**, est le **seul traité intergouvernemental régional juridiquement contraignant à l'échelle de la Méditerranée**, signé par tous les pays riverains et l'Union Européenne. A ce titre, je tiens à rappeler tout le travail effectué par le centre d'activité régionale en France, le Plan Bleu, et l'assurer de notre soutien dans son travail d'évaluation et d'analyses transversales.

Organe consultatif de la Convention de Barcelone, la Commission Méditerranéenne de Développement Durable (CMDDD), constitue une plateforme multi-acteurs unique pour accompagner les parties prenantes dans leur stratégie de développement durable, en lien avec les objectifs de développement durable des Nations Unies. Lors des discussions d'aujourd'hui sur les enjeux liés à l'économie bleue durable, rappelons que la COP de Barcelone constitue en effet historiquement un lieu d'échanges cordiaux qui transcendent les conflits entre Etats et permet de maintenir un dialogue dans l'espace méditerranéen qui est primordial pour maintenir sa stabilité.

2/ La transition vers une économie bleue durable en Méditerranée fait l'objet d'initiatives fortes de coopération portées notamment par la France et ses partenaires.

Je soulignerais d'abord l'action de l'Union pour la Méditerranée (UpM) sur le sujet, et le plein soutien de la France à ses travaux, notamment:

- la **déclaration ministérielle adoptée par les 43 pays membres de l'UpM le 2 février 2021** pour l'économie bleue durable fixant 10 objectifs transversaux (gouvernance, recherche, pêche et aquaculture, lutte contre la pollution, tourisme, etc.) ;

- la **feuille de route** pour sa mise en œuvre renouvelle l'engagement politique en faveur de la gestion durable de la Méditerranée, et du renforcement de la coopération régionale dans la région de l'UPM en matière d'économie bleue durable ;
- Enfin, la création d'un outil de financement spécifique, le Blue Mediterranean Partnership, par l'UpM, la BEI et la BERD, avec le soutien d'agences de développement qui fera l'objet d'un lancement en juillet 2023.

Dans la continuité des travaux du PAM, le **Plan d'Action pour une Méditerranée Exemplaire d'ici 2030 (PAMEx)** à Marseille en septembre 2021, a permis l'adoption de 4 objectifs ambitieux par une coalition d'Etats méditerranéens et d'organisations internationales sur la promotion et le développement d'une pêche durable à horizon 2030, la lutte contre les pollutions marines dont plastique, les pratiques de transport maritime durable, enfin la préservation de la biodiversité marine et côtière. Son bras financier, le **PAMEx Local Investment Finance Facility (PLIFF)**, doit faire l'objet d'une mise en œuvre prochainement. Ce fonds public-privé innovant, impliquant à la fois les Etats, les collectivités territoriales et le secteur privé, dont l'objectif est de lever un milliard d'euros d'ici 2030, pourra fournir un outil innovant et adapté pour financer des projets concrets d'économie bleue durable.

Il convient également de mentionner l'initiative pour le **développement de l'économie bleue durable en Méditerranée occidentale, OuestMED, reposant** sur les travaux du Forum de la Méditerranée Occidentale, ou Dialogue 5+5, véritable plateforme de coopération sur des sujets d'intérêts partagés entre les rives Sud et Nord. Parmi ceux-ci, l'économie bleue dispose au travers de cette initiative d'une plateforme de partage et d'échanges dédiée. La conférence ministérielle qui se tiendra dans quelques jours, le 23 juin à Malte, offre une nouvelle occasion de renouveler notre coopération en faveur de l'économie bleue et d'affirmer notre volonté politique nouvelle, notamment sur la décarbonation des secteurs de l'économie bleue, la stimulation des énergies marines renouvelables et l'intensification des efforts de lutte contre la pollution atmosphérique et marine. Enfin, il faut rappeler l'ambition qui est la nôtre de préserver la biodiversité marine et côtière en Méditerranée, à travers le soutien d'un réseau complet et cohérent de zones marines protégées qui pourra se développer à travers l'ensemble de la Méditerranée grâce à la coopération et au partage de bonnes pratiques entre les pays.

3/ Face aux défis croissants en Méditerranée, nous portons une ambition de coopération forte, engagée et solidaire pour une économie bleue durable.

Afin de faire face aux multiples défis et de formuler des réponses adaptées, la recherche et la connaissance jouent un rôle primordial, précisément identifié par la Convention de Barcelone : Je tiens à valoriser les efforts d'acteurs scientifiques, particulièrement du réseau scientifique MedECC et des projets participatifs d'adaptation du Plan Bleu. **La coordination de la recherche en et pour la Méditerranée doit être une priorité.** A cet égard, nous avons organisé une réunion dédiée à la recherche pour la Méditerranée le 9 juin dernier à Marseille avec les principaux acteurs scientifiques de la région, en partenariat avec le Plan Bleu, réunion qui pourrait être déclinée sous plusieurs formats méditerranéens.

Il est indispensable également de s'appuyer davantage sur les sociétés civiles et la jeunesse méditerranéenne dans la formulation de réponses, la mise en place de coopérations et la prise de décisions, comme ce fut le cas lors du Forum des Mondes Méditerranéens tenu en février 2022 à Marseille et ayant abouti à l'adoption d'un Plaidoyer Méditerranée 2030. Sur les sujets liés à l'économie bleue durable, la CMDD offre un cadre pertinent pour intégrer l'ensemble des acteurs concernés dans la réflexion et la mise en œuvre de solutions pour la Méditerranée. Nous gagnerions à faire de cette région unique, un véritable laboratoire de solutions à l'échelle planétaire.

Conclusions:

En guise de conclusion, je tiens à rappeler la pleine mobilisation de la France, au service d'une transition vers une économie bleue durable et d'une coopération méditerranéenne renforcée sur ces sujets, **en amont de l'accueil par la France de la 3^{ème} conférence des Nations Unies pour les Océans (UNOC) à Nice en juin 2025.**

La **présidence française de la CMDD**, qui coïncidera avec l'élaboration d'une nouvelle Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable (SMDD), nous offrira l'occasion de contribuer à la réflexion sur nos objectifs et leur mise en œuvre, afin d'en faire une feuille de route partagée, ambitieuse et concrète, dont le travail préparatoire pourrait être coordonné en lien avec le Plan Bleu, d'ici 2025, en vue également de l'UNOC.

Enfin, je remercie l'ensemble des institutions présentes et les Etats membres pour leur participation à cette 20^{ème} réunion de la CMDD.

Annexe IV

Conclusions et recommandations

**20^e réunion de la Commission méditerranéenne pour le développement durable (CMDD)
(Marseille 14-16 juin 2023)
Conclusions et recommandations non éditées avancées**

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

1. La réunion a remercié le gouvernement français et le Secrétaire d'Etat chargé de la Mer, M. Hervé Berville pour accueillir la 20^e réunion de la CMDD et le Secrétariat pour la préparation de la réunion.

Point 2 de l'ordre du jour : Considérations organisationnelles

2. La 20^e réunion de la CMDD a exprimé sa gratitude au Président sortant, M. Mitja Bricelj, Slovénie, et aux autres membres du Comité directeur, à savoir Mme Samah Saleh, Egypte, Mme Bahar Özöğüt, Turquie, Mr. Emad Adly, Forum égyptien pour le développement durable (ESDF), l'Ambassadeur Sergio Piazza, Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), M. Michael Scoullou, Partenariat mondial pour l'eau - Méditerranée (GWP-Med), et Mme Anne-France Didier, France, reconnaissant avec gratitude le travail accompli sous leur direction en 2022-2023.

3. La 20^e réunion de la CMDD a élu son comité directeur conformément aux statuts de la CMDD, article 17 du règlement intérieur, comme suit :

- Président : Mme Anne-France Didier, France

- Vice-Président : M. Mohammed Maktit, Maroc

- Vice-Président : M. Lotfi Ben Said, Tunisie

- Vice-Président : M. Najib Saab, Arab Forum for Environment And Development (AFED)

- Vice-Président : M. Almotaz Abadi, UpM Secrétariat

- Rapporteur : M. Josep Canals Molina, MEDCITIES

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport du coordinateur des activités de développement durable pour la période juin 2021 - mai 2023

4. La 20^e réunion de la CMDD a accueilli avec satisfaction les progrès accomplis, tels qu'ils ressortent du rapport d'activité présenté par le Secrétariat sur les diverses et considérables activités entreprises depuis la 19^e réunion de la CMDD. À cet égard, la réunion s'est réjouie de l'intérêt croissant et de la volonté politique de renforcer les travaux de la CMDD dans la région méditerranéenne, conformément à son rôle d'autorité en matière de développement durable en tant que plateforme régionale multipartite pour le partage d'expériences et l'apprentissage par les pairs dans la région méditerranéenne.

5. La réunion a reconnu les efforts déployés et les progrès réalisés par les membres et observateurs de la CMDD, avec le soutien du Secrétariat, comme une contribution importante à la réalisation des objectifs de développement durable, de la SMDD et d'autres cadres environnementaux mondiaux et régionaux.

6. La réunion a convenu de l'importance de renforcer le rôle des autorités locales et des représentants de la jeunesse dans la mise en œuvre du programme de développement durable en Méditerranée.

7. La réunion s'est réjouie de l'adoption des décisions de la COP22 concernant la zone MED/SOx ECA, qui a conduit à son approbation par l'OMI lors du MEPC 79, et a souligné l'importance de renforcer les efforts en vue de la désignation éventuelle de la zone MED NOx ECA.

8. La réunion a souligné la nécessité d'assurer une représentation adéquate du Secrétariat dans les événements et forums mondiaux et régionaux liés aux travaux du PNUE/PAM et de la SMDD, en vue d'accroître la visibilité des travaux du PNUE/PAM au niveau mondial et d'échanger des connaissances et des expériences avec d'autres conventions et stratégies.

9. La réunion a souligné le rôle important que les conventions sur les mers régionales devraient jouer dans la mise en œuvre des engagements et des objectifs mondiaux, c'est-à-dire dans le cadre du nouveau traité mondial sur les plastiques, du traité BBNJ et du cadre mondial sur la biodiversité après

2030, et la nécessité pour ces processus de prendre en compte les cadres réglementaires existants adoptés au niveau régional.

Point 6 de l'ordre du jour : Table ronde sur l'économie bleue durable en méditerranée dans le contexte des plus récents et pertinents engagements régionaux et mondiaux

10. La réunion a accueilli avec satisfaction les interventions des deux groupes. À cette fin, la réunion a souligné la pertinence des travaux de la CMDD pour la mise en œuvre des engagements mondiaux et a apprécié les réalisations des meilleures pratiques existantes qui pourraient conduire à des initiatives phares de la prochaine SMDD actualisée.

11. La réunion a insisté sur la nécessité de coordonner les activités des différentes organisations actives dans la région méditerranéenne.

12. La réunion a souligné la nécessité d'inclure la planification de l'espace marin intégrée dans la prochaine SMDD ; à cette fin, la réunion a recommandé la création d'un groupe de travail PNUE/PAM spécialisé, en s'appuyant sur les autres mécanismes de planification de l'espace marin (PEM) de la région et en collaborant avec eux.

Point 4 de l'ordre du jour : Mise en œuvre de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable

a) Initiatives phares de la CMDD

13. La 20e réunion de la CMDD a accueilli favorablement les présentations des activités entreprises par ses membres et le Secrétariat dans le cadre des initiatives phares de la SMDD, notant avec satisfaction l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces initiatives.

14. La 20e réunion de la CMDD a noté la nécessité de continuer à promouvoir la visibilité des travaux réalisés dans le cadre de la SMDD et en particulier de ses initiatives phares, par des actions de communication et de capitalisation, notamment par le biais du site web du PNUE/PAM et du site web des membres de la CMDD, qui jouent un rôle de premier plan dans les initiatives phares.

15. La réunion a accueilli favorablement les propositions visant à lancer de nouvelles initiatives phares sur le « Tourisme bleu durable » sur « la protection et la restauration des prairies sous-marines et des herbiers de Posédonie en tant qu'écosystèmes cruciaux », ainsi que sur le « nexus Eau-Énergie-Alimentation-Écosystèmes dans le continuum méditerranéen de la source à la mer ». La réunion a approuvé ces propositions et a suggéré que le travail initial sur ces initiatives puisse commencer dès maintenant en raison de leur importance, et qu'elles puissent ensuite être considérées pour une inclusion officielle dans la SMDD mise à jour.

16. Les participants à la réunion ont accueilli favorablement la proposition de poursuivre les travaux : a) sur l'initiative phare relative à la réduction des déchets, notamment en examinant des flux de déchets spécifiques tels que les déchets alimentaires et les déchets plastiques, en étudiant les régimes de responsabilité élargie des producteurs et en envisageant des options « zéro déchet » ; b) sur l'initiative phare relative aux marchés publics, comme l'ont proposé COMPSUD, Israël, le Maroc et ECOUNION, en reconnaissant les défis à relever dans ce domaine.

17. Les participants à la réunion ont reconnu l'importance de la jeunesse et de l'éducation en tant qu'aspects importants du développement durable à prendre en compte dans les travaux de la CMDD et à inclure dans la nouvelle SMDD actualisée, notamment par le biais de la poursuite de l'initiative phare sur la Stratégie méditerranéenne pour l'éducation en vue du développement durable.

18. La réunion a souligné la nécessité de renforcer encore les liens entre la communauté scientifique et les décideurs politiques, notamment en apportant un soutien supplémentaire pour renforcer les capacités et les connaissances scientifiques dans la région méditerranéenne.

19. La CMDD a encouragé les Parties contractantes à envisager d'adhérer aux conventions pertinentes auxquelles elles ne sont pas Parties, telles que la Convention d'Aarhus, la Convention ESPOO et la Convention du paysage.

b) Tableau de bord de la durabilité en Méditerranée

20. La 20e réunion de la CMDD a pris note et s'est réjouie de l'avancement des travaux réalisés par le Secrétariat (Plan Bleu et MedWaves-SCP/RAC) pour la mise à jour et la consolidation du tableau de bord méditerranéen de la durabilité de manière intégrée. La réunion a demandé au Plan Bleu/RAC de soumettre des informations sur la situation du développement durable dans la région en utilisant les indicateurs renseignés du tableau de bord de la SMDD.

c) Mise à jour de la SMDD : Processus et justification

21. Les participants à la réunion ont accueilli favorablement le processus proposé de révision et de mise à jour de la SMDD et ont noté qu'il devrait être aligné sur les processus mondiaux pertinents et

devrait utiliser les résultats de l'évaluation à mi-parcours de la SMDD, de l'étude prospective MED 2050 ainsi que les résultats découlant de la détermination des indicateurs de la SMDD.

22. La réunion a convenu que ce processus devrait être dirigé par le Comité de pilotage de la CMDD, élargi à d'autres membres de la CMDD, afin de représenter les parlementaires, les institutions scientifiques et les questions/synergies transversales, ainsi que l'Égypte en tant que pays hôte de la COP 24, où la SMDD mise à jour devrait être approuvée. À cette fin, la réunion a invité les membres de la CMDD à manifester leur intérêt, avant la fin août 2023.

23. La réunion a demandé au Secrétariat d'accélérer le processus de recrutement du responsable des affaires socio-économiques afin de soutenir, entre autres, le processus d'examen et de mise à jour de la SMDD de manière opportune et efficace.

24. La réunion a convenu de la nécessité d'impliquer les représentants de la jeunesse méditerranéenne dans le processus de révision et de mise à jour de la SMDD.

Point 5 de l'ordre du jour : Étude prospective MED 2050

a) Présentation de l'étude prospective MED 2050

b) Résultats de l'atelier des jeunes MED 2050 sur l'avenir de la Méditerranée

25. Les participants à la réunion ont accueilli les progrès réalisés dans l'élaboration de l'étude prospective MED 2050. La CMDD a exprimé son appréciation pour le travail d'un nombre considérable d'experts sous la direction du PNUE/PAM Plan Bleu/Centre d'activités régionales pour réaliser cette étude prospective complexe et a encouragé le Secrétariat à rendre ses résultats accessibles au grand public pour soutenir leur appropriation ou leur adoption par les différentes parties prenantes.

26. La réunion s'est réjouie de la participation des représentants de la jeunesse à la réunion et de leur engagement dans le processus de consultation pour le développement de l'étude prospective MED 2050 et a souligné l'importance de continuer à soutenir la présence et les contributions des jeunes dans les prochaines réunions de la CMDD.

27. La CMDD a souligné la nécessité d'identifier et de tracer de manière collaborative les voies de transition nécessaires pour que la région choisisse le(s) scénario(s) le(s) plus durable(s) afin d'apporter un avenir souhaitable à la région, en tenant pleinement compte de toutes les initiatives et actions pertinentes existantes, dans la mesure du possible, et de leur mise en œuvre. Cet exercice devrait contribuer au processus de révision de la SMDD.

28. La réunion a également encouragé tous les membres de la CMDD à utiliser, le cas échéant, les résultats de l'analyse de cette étude prospective, en identifiant les mesures nécessaires à prendre pour renforcer la durabilité de leurs politiques et de leur mise en œuvre, et en notant l'urgence d'une action concertée.

Point 7 de l'ordre du jour : Considérations relatives à la durabilité dans le programme de travail du PNUE/PAM 2024-2025

29. La Réunion a accueilli favorablement la présentation du projet de Programme de travail (PoW) 2024-2025 du PAM/PNUE et a estimé que le projet global de Programme de Travail intègre de manière adéquate les considérations de durabilité.

30. La Réunion s'est réjoui des aspects majeurs de durabilité intégrés dans le projet de Programme de Travail, et a formulé un certain nombre de recommandations pour examen par le Secrétariat, le cas échéant, en ce qui concerne le renforcement d'un certain nombre d'aspects, et a demandé au Président de la CMDD de les présenter à la réunion des Points focaux du PAM en septembre 2023.

Point 8 de l'ordre du jour : Contributions de la 20e réunion de la CMDD à la COP 23

31. Conformément à la pratique établie, la contribution de la CMDD à la COP 23 sera fondée sur les discussions tenues lors de la 20e réunion de la CMDD et en particulier sur les tables rondes consacrées à l'économie bleue durable, ainsi qu'à l'inclusion des jeunes et des femmes.

32. De plus, la réunion a demandé au Secrétariat de partager, une fois accepté par le Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et le pays hôte, le thème principal du segment ministériel de la COP 23, ce qui permettrait à la CMDD de fournir une contribution plus adaptée aux discussions et à la déclaration ministérielles.

33. La réunion a également convenu d'établir un comité élargi avec la participation du comité directeur de la CMDD et de quelques membres supplémentaires de la CMDD sur une base volontaire, à décider d'ici fin juin 2023 au plus tard, qui travaillera en ligne pour préparer la contribution de la CMDD

à la COP 23 sous la direction de la France. Tous les efforts devraient être faits pour partager avec les points focaux du PAM la contribution de la CMDD à la COP23 avant leur réunion de septembre.

Point 9 de l'ordre du jour : Autres questions, y compris la date et le lieu de la prochaine réunion de la CMDD

34. La réunion a encouragé toutes les Parties contractantes à rejoindre la High Ambition Coalition (HAC) sur les plastiques, ainsi que la HAC pour la nature et les populations, notamment en ce qui concerne la réalisation de l'objectif 30X30 sur les zones protégées, en notant qu'il s'agit de priorités importantes pour la COP 23.

35. Les participants à la réunion se sont réjouis de l'intérêt manifesté par le PAM pour accueillir la prochaine réunion de la CMDD et ont suggéré que l'hôte et la date exacte de la réunion (en mai ou juin 2025) soient fixés ultérieurement, compte tenu du calendrier mondial et de considérations logistiques.